

169^e session du Synode

DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE
DU CANTON DE NEUCHATEL

Mercredi 4 juin 2014

Aula du collège des Coteaux à Peseux

PROCES-VERBAL

PRESIDENCE M. Jacques Laurent

VICE-PRESIDENCE Mme Esther Berger

Le président salue officiellement la présence de :

Mme Laura Zwygart, de l'Eglise catholique romaine

Mme Martine Schlaeppy, présidente du Conseil paroissial de la Côte

M. Daniel Mabongo, pasteur célébrant le culte

Mme Françoise Schetty, de l'Eglise catholique chrétienne

Il excuse les personnes suivantes :

M. Vincent Marville, curé de l'Eglise catholique romaine

M. Philippe Paroz, président du Conseil du Synode jurassien

M. Gottfried Löcher, Fédération des Eglises Protestantes de Suisse

Mme Séverine Despland, chancelière d'Etat, Conseil d'Etat

M. Pascal Bartl, président du Conseil communal de Peseux

M. Xavier Paillard, président du Conseil exécutif de la CER

Pour L'Express et L'Impartial, sont présents Mme Delphine Willemin et M. Richard Leuenberger (photographe). Pour La Vie protestante, sont présents MM. Nicolas Bringolf, Nicolas Meyer et Pierre Bohrer (photographe).

46 députés et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués : 44 députés et 5 suppléants sont présents.

Ouverture de la session

A 8h15 le **président** ouvre la 169^{ème} session du Synode.

Il informe que les députés n'ont pas reçu l'état des cibles de Terre Nouvelle suite à un problème informatique. Il sera envoyé par mail ultérieurement.

Mme Elisabeth Reichen, diacre à la paroisse de Neuchâtel, prie pour le déroulement du Synode.

M. Christian Miaz dit quelques mots au sujet de **Mme Claire-Lise Mayor-Aubert**

Monsieur le président, Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs les députés, chère-s amiEs, Claire-Lise Mayor-Aubert a donné sa démission du Conseil synodal. Pour des raisons personnelles, dès mars, elle n'a plus suivi les séances du Conseil. Le Conseil synodal tient à la remercier pour son engagement fidèle, malgré des moments très difficiles qu'elle et sa famille ont traversés. Il comprend aussi sa lassitude et la déception qu'elle avait exprimées dès les présentations des nouveaux candidats à la présidence.

Claire-Lise Mayor-Aubert a mis à disposition de l'EREN dans son engagement au Conseil synodal. Je mentionnerai quelques-unes des facettes de son caractère: son enthousiasme, sa force de travail, son esprit perspicace, ses connaissances juridiques et sa spiritualité. Il y avait aussi ses explosions et son langage direct. Si quelque chose n'allait pas, elle n'attendait pas et remettait en question les différents membres du Conseil. Même si elle le regrettait après, ses mots ont souvent aidé le Conseil synodal à avancer, à prendre conscience des problèmes. Les derniers mois avant son départ, Claire-Lise a beaucoup porté le Conseil. L'EREN ne saura jamais assez lui dire merci.

Vivre l'aventure du Conseil synodal est souvent exaltant, et je sais que c'est ainsi que Claire-Lise l'a vécue. C'est une aventure qui demande beaucoup de soi et d'ouverture, qui lie les personnes les unes aux autres. Mais il arrive qu'à un moment, selon les circonstances de la vie, c'est trop. On ne s'y retrouve plus: il faut partir avant de s'aigrir. C'est ce que Claire-Lise a vécu ces derniers temps, ce n'était plus un plaisir, mais une charge.

C'est avec beaucoup d'émotion que le Conseil synodal dit donc merci à Claire-Lise, car il est très conscient que ses compétences ont aidé notre Eglise de nombreuses fois, comme je vous l'ai rappelé, de même que la clarté de ses propos. Son engagement sans limite a été pour le Conseil synodal une force. Merci Claire-Lise et que te bénisse et te garde dans sa paix.

Mme Antoinette Hurni présente Mmes Françoise Jeanneret et Christine Cand-Barbezat

Elles nous sont arrivées cette année, à l'heure où s'agrandissent les jours, Françoise Jeanneret en janvier, puis Christine Cand-Barbezat en mars. Elles nous sont venues avec la grâce timide des femmes douces et fermes. Françoise comme secrétaire générale et Christine en qualité de responsable des ressources humaines.

Françoise d'abord, au rire franc, avec l'accent et le patronyme d'ici. Neuchâtel pur sucre, avec le Conseil communal de la ville comme terrain de jeu. De Xamax au théâtre du Passage, elle maîtrise. Grande prêtresse de la culture, embarquée par vents et marées dans l'Odyssée moderne des finances qui soulèvent des tempêtes. Mais, bravant les législatures, elle a tenu, gouverné, imposé. Il nous la fallait, orphelins que nous étions d'un secrétaire général fidèle et compétent, Ludovic Geiser, et de son adjointe, Edith Henrique. Françoise, il nous la fallait pour y croire de nouveau. Parce que, même si on est Eglise, ce n'est pas facile, tous les jours, d'y croire. Il nous la fallait avec son regard incisif, son sens de l'ordre et de la justice, car Françoise est juriste, viscéralement. Il nous la fallait donc pour tenir la barque de notre administration cahotante, essoufflée par les départs et amenuecée par les changements. Il nous la fallait et nous l'avons eue, parce qu'elle s'est imposée comme une évidence dès qu'elle se fut présentée, avec sa force tranquille, son intérêt pour toute cause sociale, son assurance apaisante. Nous l'avons eue, nous étions donc – ne disons pas sauvés, pour ça il y a le Christ, mais réconfortés, confiants, rassérénés. Parce que Françoise, c'est tout à la fois l'expérience, la solidité, la sûreté des actes, avec une touche d'élégance qui ne masque ni le franc-parler, ni la clope occasionnelle il faut bien un petit péché...). Travail en groupe, consensus, verbe haut et clair: c'est cela, la présence de Françoise. Son expérience politique au service de nos projets et de notre conscience sociale. Nous avons de la chance de pouvoir désormais compter sur Françoise Jeanneret, soyez-en convaincus.

Christine Cand-Barbezat a quitté chaque matin Villars-Le Terroir pour nos bises de mars. La douce et constante Christine donc, pour succéder au sémillant Fabrice Demarle. Le contraste était fort. Il fut surprenant mais bien vécu. Christine s'est intégrée rapidement dans l'équipe dite du 4x4, guidée par ses compétences humaines et professionnelles. Christine Cand-Barbezat est pasteure et pratiqua en particulier à Morges. Très vite sensible à toutes les catégories d'êtres humains, elle enseigna l'éthique et la spiritualité dans les gymnases et écoles professionnelles du canton de Vaud, où elle fut aumônière. Orientée vers les notions de service et de don de soi, elle fut également responsable des bénévoles du canton voisin, puis mit ses compétences au service d'une fondation. Christine est tout naturellement faite pour une responsabilité dans les ressources humaines. Etre à l'écoute lui est spontané, tout comme le fait de rester lucide par-delà les émotions ou de recourir à ses connaissances en la matière sans se cacher derrière un règlement. Oui, Christine, c'est une autre manière d'exercer sa tâche de responsable RH, c'est, au sens premier du mot, un charme puissant au service d'une organisation impeccable, c'est la grâce d'un rayonnement dont on sent vite qu'il habite la personne comme une lumière. Ce qui m'autorise à parler ainsi au risque de faire rougir notre pudique Christine, c'est le privilège que j'ai, ces dernières semaines, de partager avec notre nouvelle RH des entretiens pour les candidats au poste de responsable de la communication. J'ai pu donc voir Christine à l'œuvre. C'est à chaque fois un bel exemple de compétences éclairées du dedans par le mystère d'une Force qui vient d'ailleurs.

Et c'est vraiment au Tout-Puissant que je rends grâce d'avoir déposé sur le chemin de l'EREN Christine et Françoise et leur désir de servir notre Eglise.

Le président informe également que **Mme Audrey Maignant** est la *grande prêtresse* des sessions du Synode. Toute question à ce sujet doit lui être envoyée, en utilisant notamment le mail audrey.maignant@eren.ch.

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la CEG, demande un changement de l'ordre du jour.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, C'est au nom de la CEG que je formule une demande de modification de l'ordre du jour: Le point 3 de l'ordre du jour, point relatif aux comptes 2013, comporte 3 parties: - Information du Conseil synodal – Commentaires de la Commission d'examen de la gestion – Discussion. A ces trois parties, nous vous proposons d'en ajouter une 4^e: Votation concernant une session extraordinaire. Nous développerons dans les commentaires de la CEG, les arguments qui nous ont conduits à envisager une telle possibilité. Précisons que l'enjeu est l'adoption des comptes 2013. Pour l'instant nous ne décidons pas si oui ou non une session extraordinaire doit avoir lieu, mais simplement de pouvoir en discuter en mettant à l'ordre du jour cette 4^e partie: Votation concernant la tenue d'une session extraordinaire du Synode. Je vous remercie de votre attention.

❖ Le Synode accepte la modification de l'ordre du jour

1. **Validations d'élections complémentaires:**

a) Nouveau député:

M. Florian Schubert, député ministre de la paroisse de Neuchâtel.

Mme Sandra Conne, députée ministre de la paroisse du Joran.

M. Gilles de Reyrier, député laïc de la paroisse du Joran.

b) Nouveau suppléant:

Mme Jocelyne Mussard, suppléante ministre de la paroisse du Val-de-Ruz.

M. Jean-Marc Durand, suppléant laïc de la paroisse du Val-de-Ruz.

❖ Le Synode valide les élections complémentaires

2. Elections complémentaires

a) **Bureau du Synode (secrétaire)**

Validation de la fonction de **Mme Françoise Ducommun**

❖ Le Synode valide le fait que Mme Ducommun occupe cette fonction

b) **Conseil synodal**

Aucun membre n'est présenté

c) **Délégués au Synode missionnaire**

Présentation de **Mme Sandra Conne** par **M. Jean-Claude Allisson**

Dans la session du 4 décembre, j'ai eu l'occasion de vous présenter Sandra pour son élection au poste de suppléante au Synode missionnaire. Je ne vous cacherai pas que j'ai hésité à vous redonner la même présentation de Sandra aujourd'hui. J'aurais fait ainsi peu cas de votre fabuleuse mémoire, et j'y ai finalement renoncé. Depuis le 4 décembre 2013, la situation de Sandra a considérablement changé : - Elle a déménagé à Savagnier ; ne la cherchez donc plus à Hauterive ; elle est dans la dernière ligne de sa formation pastorale en cours d'emploi, et enfin, détail qui a son importance aujourd'hui, elle a été élue comme députée ministre du Joran au Synode, ainsi que vous l'avez validé dans le point 1 de notre ordre du jour. Les interventions brèves ayant parfois l'avantage d'être courtes, je m'arrêterai donc ici dans ce complément de présentation, en vous recommandant chaleureusement l'élection de Sandra au Synode missionnaire, puisqu'elle a maintenant toutes les qualités requises pour cette élection. Merci de votre attention et de votre appui à cette élection.

❖ Le Synode élit Mme Conne

d) **Commission d'examen de la gestion**

Présentation de **Mme Bénédicte Gritti Geiser** par **M. Frédéric Jakob**

Bénédicte Gritti Geiser... le retour, puisqu'elle avait déjà présidé la CEG jusqu'en 2008. Elle ne vous est évidemment pas inconnue puisqu'elle est députée depuis le début de son ministère. Par contre peu d'entre vous ont l'opportunité de la côtoyer comme permanente pasteure référente du lieu de vie de Bôle. En tant que paroissien de la BARC, je me réjouis que Bénédicte se porte candidate à la CEG et ceci pour trois raisons principales: La commission accueillera une française (qui a un léger accent, certes) qui prononce bien tous les mots jusqu'au bout dans un langage pesé et clair. Demandez aux auditeurs malentendants des cultes à Bôle ou d'ailleurs: tous la comprennent bien ! Deuxièmement, la commission aura à nouveau parmi ses membres une ministre et théologienne. Et qui plus est, cette pasteure aime la recherche biblique, les ancrages historiques et le protestantisme...que faut-il de plus pour bien interpeller la Gestion ? La CEG accueillera une pasteur qui sait tenir tête, élever le débat et colorer les échanges. Vu de Bôle, Rochefort, Brot-Dessous, Colombier et Auvernier, (ou Bôle, Brot-Dessous, Auvernier, Rochefort et Colombier, pour la BARC) nous vous recommandons vivement Bénédicte Gritti Geiser, originaire de Thionville, près de Luxembourg en Lorraine, pasteure à la BARC depuis une douzaine d'années. »

❖ Le Synode élit Mme Gritti Geiser

Mme Bénédicte Gritti Geiser, de retour dans la salle:

Alors que je suis sensée parler tellement bien, vous me retrouvez là presque coi. Ne connaissant toujours pas le résultat d'ailleurs... (Le président lui répond que c'est le suspense !). Figurez-vous que Jean-Claude Barbezat m'a appelée l'année passée déjà pour savoir si je souhaitais reprendre un peu du service dans la CEG; mais pour moi, c'était juste un peu trop tôt. Et puis cette année, je me suis dit que j'allais me lancer et y retourner et me voici donc pour votre grand plaisir, ou non, ça je vais le savoir dans un petit moment. Mais en tout cas sachez que je suis très heureuse aujourd'hui de reprendre un petit peu les rennes de ma vie, l'EREN faisant partie de ma vie aussi évidemment. Je suis heureuse de me remettre à nouveau à son service ; bien sûr je le suis déjà depuis près de 14 ans, mais à nouveau à son service par le biais de cette commission. J'espère que la fois passée vous avez été satisfaits et il faudrait le demander à mes anciens collègues qui redeviennent mes collègues si vous m'avez élue. Je leur laisse la parole sur ce point-là mais je peux vous dire que si vous m'avez élue, je suis très heureuse de reprendre ce poste. Merci.

Le président confirme à Mme Gritti Geiser son élection.

3. Rapport d'information sur les comptes 2013

M. Pierre Bonanomi, rapporteur

Vous vous attendiez à recevoir les comptes en entrant dans ce lieu, du moins des comptes provisoires. Malheureusement, vous n'avez rien reçu. En vous adressant la parole ce matin, je partage votre déception et il ne me reste qu'à vous donner quelques explications sur les raisons de cette panne.

Depuis que nous avons écrit le rapport que vous avez sous les yeux, les choses ne se sont pas déroulées comme nous l'espérions: Premièrement, Mme Sanjuan, notre responsable des finances, n'est pas rétablie, elle est toujours en congé maladie. Deuxièmement, les travaux de bouclage, que nous avons poursuivis avec une personne externe, ont mis en évidence des besoins de travaux beaucoup plus importants que prévus. Ensuite, notre nouvelle secrétaire générale, Mme Françoise Jeanneret, ne souhaite pas commencer son mandat en présentant des comptes provisoires qui auraient été bouclés dans l'urgence. Finalement, nous ne voulons pas prendre le risque de présenter des comptes qui nécessiteraient des correctifs par la suite, puisqu'ils auraient été faits dans l'urgence. C'est pourquoi nous saluons la proposition de la CEG de convoquer un Synode supplémentaire pour l'étude des comptes, une idée qui nous avait d'ailleurs aussi effleurés.

On peut se demander pourquoi nous n'avons pas déployé les gros moyens pour essayer de présenter des comptes aujourd'hui, en faisant appel à des fiduciaires externes en l'occurrence. Alors c'est précisément ce que nous avons essayé de faire. Mais c'était peine perdue: en cette période de l'année les fiduciaires sont débordées, et à moins d'être déjà client auprès de l'une d'entre elles, on n'en trouve guère qui accepte un nouveau mandat en cette période. Surtout un mandat difficile et volumineux comme le nôtre. Heureusement, nous avons trouvé une personne externe depuis début mai, qui a pu nous consacrer 1 à 2 jours par semaine, et qui aura bientôt plus de disponibilités pour finir notre bouclage cet été.

Je profite de l'occasion pour saluer notre nouvelle secrétaire générale. Elle a repris le flambeau dans des conditions difficiles, vous en conviendrez, et nous pouvons être très reconnaissants de la solidité dont elle fait preuve dans cette période tourmentée. Quant à Mme Sanjuan, elle est en congé maladie de longue durée depuis février, et on ne peut pas prévoir quand elle reviendra.

Nous sommes en contact avec elle, dans la mesure où sa situation fragile le permet. En ce qui concerne le secteur des finances de la caisse centrale, sachez que Mme Jeanneret et son équipe ont les choses bien en mains, tant au niveau de la gestion courante que des réflexions pour fiabiliser nos structures à l'avenir.

Pour terminer, j'aimerais aborder le sujet de la contribution ecclésiastique. Vous avez pu constater que votre facture a baissé de l'ordre de 5% cette année. La baisse provient du fait que l'impôt cantonal a diminué, ce qui entraîne une même diminution de la contribution ecclésiastique. C'est une bonne nouvelle pour les contribuables que nous sommes, mais une mauvaise nouvelle pour la caisse centrale. Pour compenser cette baisse, nous aurions pu augmenter le taux de la contribution ecclésiastique. Mais nous y avons renoncé, après avoir discuté de manière approfondie au Conseil synodal, et évidemment aussi avec nos confrères catholiques, qui sont tout autant concernés que nous. Sur ce point, il faut signaler que même après cette baisse, notre contribution ecclésiastique reste parmi les plus élevées de Suisse.

L'atténuation de la contribution ecclésiastique, c'est un sujet qui a déjà été évoqué ici au Synode lors de la présentation du programme de législation et de la planification financière. Aujourd'hui, notre vision se réalise en quelque sorte automatiquement. Néanmoins c'est un gros défi pour la caisse centrale. Nous devons être particulièrement vigilants ces prochains temps, comme nous l'avons du reste été ces dernières années. »

Commentaires de la Commission d'examen de la gestion par **M. Jean-Claude Barbezat**

La CEG est heureuse d'être maintenant au complet avec l'élection de Bénédicte, ce qui porte à 2 ministres et 3 laïcs le nombre de ses membres pour la fin de cette législature.

En ce qui concerne les comptes 2013, c'est une situation particulière qui a retenu toute notre attention. La CEG ne peut évidemment pas vous faire de commentaires détaillés chiffrés avec des comptes à l'état provisoire. Le Conseil synodal, cet hiver déjà, nous a fait part de ses soucis et des difficultés rencontrées menant à l'impossibilité de présenter les comptes 2013 pour le présent Synode. Difficultés que M. Bonanomi vient de nous présenter. Et notre gratitude à Mme la Secrétaire générale qui rencontre son premier exercice bien corsé.

Nous souhaitons tout de même vous faire part de quelques remarques : ♦ En page 12 du document fourni pour ce Synode le Conseil synodal précise que l'on peut prévoir un résultat assez conforme au budget ; cela signifie une prévision d'environ 450'000 frs d'excédent de charges. ♦ Dans le rapport du Conseil synodal en page 11, on parle de la mise en place d'une comptabilité analytique informatisée ; le Conseil synodal est certainement conscient qu'au-delà du problème informatique, c'est un problème humain qui se pose. Il devient nécessaire que, pour des postes importants, au moins deux personnes soient à même d'affronter les tâches attendues. ♦ A situation exceptionnelle, décision exceptionnelle ! La CEG s'est posé la question d'une session extraordinaire du Synode pour la présentation et l'approbation des comptes 2013. Voici quelques arguments qui nous ont conduit à soutenir cette proposition : - Laisser un temps pour digérer les comptes 2013, c'est aussi un temps pour mûrir le budget 2015 ; enchaîner comptes 2013 et budget 2015 dans la même heure nous paraît précipité. – Pour les Conseils paroissiaux la préparation simultanée de comptes et budget ne les mettra pas trop à l'aise et risque d'entamer des forces pour d'autres sujets importants. – Eviter une surcharge chiffrée lors du Synode de décembre. – Des comptes 2013 en décembre 2014 : l'image n'est pas des meilleures pour l'EREN. – Et si, un fait rare mais pas impossible, l'adoption des comptes 2013 venait à être refusée en décembre, on aurait l'air bien malin de tout renvoyer, comptes et budget à 2015.

L'article 22 du Règlement général définit la possibilité de la tenue d'une session extraordinaire du Synode. Il vous appartient d'en décider par un vote au point ajouté à l'ordre du jour en début de ce présent Synode. Avec les temps de convocation et préparation dans les Conseils paroissiaux, une telle session devrait pouvoir se faire en fin septembre, voire début octobre.

◆ *Nous avons une dernière remarque liée aux finances. Nos quotidiens neuchâtelois, l'Express et l'Impartial, ont publié, le 3 mai dernier, un article au sujet de la contribution ecclésiastique. Vous avez sans doute relevé la gaffe monumentale du journaliste dans un texte qui a dû être agrégé par les rédacteurs en chef, l'Impartial en avait même fait la une. On y lit que la contribution ecclésiastique va passer de 11% à 6% de l'impôt cantonal mettant ici en évidence $11-6 = 5\%$, un 5% qui est en fait destiné à la baisse de l'impôt cantonal, cette baisse menant à une baisse de 5% pour nos rentrées. Avec l'ânerie des journaux ce serait une perte de 45% qui interviendrait. On n'ose pas l'imaginer ! La CEG regrette qu'aucun correctif, à sa connaissance, n'ait paru dans les deux quotidiens. Un correctif, bien sûr, qui aurait été demandé par les trois églises concernées. Mesdames, Messieurs, nous vous remercions de votre attention.*

Le président ouvre la discussion.

Mme Nicole Sandoz, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande une précision concernant le déficit 2013 et également concernant la baisse marquée de 300'000.- par rapport au budget de la contribution ecclésiastique.

M. Pierre-André Steiner, paroisse du Joran, en son nom propre, est décontenancé par la justification du non bouclement des comptes. M. Jean-Claude Barbezat a relevé la polyvalence des charges et il est inadmissible que nous n'ayons pas deux personnes à même de maîtriser la comptabilité pour une institution qui gère un budget d'environ 9 millions, dit-il. Une autre chose m'a touché dans ce rapport: le rappel que la contribution ecclésiastique est volontaire; je trouve que l'image que nous donnons à nos contributeurs n'est pas une image extraordinaire si nous avons suivi la proposition de boucler les comptes en décembre. Donc je soutiens la proposition de Jean-Claude Barbezat de faire une session extraordinaire.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal, répond tout d'abord que le déficit prévisible selon le budget de 450'000.- a déjà été expliqué par M. Jean-Claude Barbezat. Concernant la contribution ecclésiastique, les chiffres ne sont pas encore détaillés, mais il y a deux explications concernant cette baisse. Premièrement le barème fiscal a changé en 2013: Nous avons évalué l'effet de changement à 5% sur les montants facturés, mais seulement à 3% sur les montants effectivement payés. La plupart des gens ne paient pas la totalité de l'impôt indiqué sur le bordereau, mais les gens qui payaient 1'000.- vont continuer à payer 1'000.- indépendamment du montant inscrit. On avait donc fait une estimation sur la baisse, qui sera peut-être supérieure. La deuxième explication est une baisse d'impôt au niveau des personnes morales, à confirmer en septembre.

On procède à la votation en faveur ou non d'une session ordinaire selon l'article 22, qui portera sur le problème des comptes. La date prévue est le 10 septembre 2014 à 19h.

❖ Le Synode accepte une session ordinaire de plus, par 38 voix contre 1.

4. Rapport d'activité du Conseil synodal

M. Christian Miaz, rapporteur

Monsieur le président, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les députés, Cher-e-s Ami-e-s, Vous avez un très beau rapport entre les mains. La beauté est une dimension qui fait du bien, qui apaise, qui réjouit le cœur. Et en ce temps de transition, cela fait du bien. Ce rapport fait le pont entre deux équipes. Le changement s'est fait en 8 mois. Des 11 personnes constituant l'équipe du Conseil synodal et des responsables, deux sont restés en poste : une pour le Conseil synodal, Pierre Bonanomi, une pour les services cantonaux, Joan Pickering. Dans une telle situation de changement de personnes, vous pouvez imaginer les conséquences pour la reprise des différents dossiers, l'apprentissage des outils de travail mis en place. Il faut donc du temps

pour que chacun-e soit à niveau et nous n'y sommes pas encore arrivés. C'est pourquoi en revoyant et relisant ce rapport d'activités 2013, j'ai été touché par sa beauté.

On peut discuter des textes, des affirmations, des photos, mais je le trouve beau. Et je me dis que finalement, l'Esprit nous anime et nous permet en tant qu'Eglise de vivre et de regarder l'avenir avec confiance, foi. Le rythme, le ton, les formulations changent car ils sont le reflet de ce que sont les personnes qui s'engagent dans et pour l'EREN. Mais ces changements sont mineurs et ne mettent pas en cause ce qui a été construit depuis les débuts de l'EREN.

La beauté se trouve là, dans ce que nous faisons tant au niveau paroissial qu'au niveau cantonal. Ce que font les paroisses et les services cantonaux comme l'administration ne s'excluent pas, mais concourent ensemble à une des missions de l'Eglise de Jésus-Christ : permettre à la beauté d'apaiser et de réjouir le cœur de toutes les personnes qui vivent ou sont touchées par la foi transmise par notre Eglise au nom de Jésus-Christ.

Un rapport d'activités rapporte les activités et ne décrit guère les convictions qui les animent: pourtant celles-ci sont là et se dévoilent à travers les activités. Fondamentalement notre mission de l'Eglise reste de témoigner de Jésus-Christ auprès de toute femme et homme. Ce témoignage se décline en mille paroles et gestes, en mille lieux d'Eglise. Avant de conclure, je tiens à remercier les rédactrices et rédacteurs du rapport. Mais mes plus vifs remerciements vont à Simon Weber qui a permis la réalisation de ce rapport, en reprenant au pied levé le travail initié par Mathieu Janin.

Commentaires de la Commission d'examen de la gestion par **M. Jean-Claude Barbezat**

Dans le rapport annuel d'activité 2013 dont nous prenons connaissance à l'occasion de ce 169^e Synode, la CEG a déjà fourni quelques éléments de son travail d'observation. Nous complétons avec deux points particuliers: - à propos des rencontres avec des acteurs responsables de l'EREN, - à propos de nombreux changements.

A propos des rencontres avec des acteurs responsables de l'EREN : Que ce soit le Conseil synodal, le 4x4 ou encore le bureau du Synode, la CEG a pu écouter, observer, remarquer, faire part de divers éléments, chaque fois dans un climat empreint de respect quelque soient les convictions des personnes. Les rencontres avec le CS du 1^{er} semestre 2013 ont fait émerger un questionnement inévitable quant à la route que celui-ci allait prendre avec une nouvelle présidence et à prévoir de nouveaux membres, le CS passant de 5 à 7 membres. Le souci de cohésion s'est ressenti par rapport à la collégialité des membres à élire, ainsi que par rapport aux dossiers qu'il faudrait continuer à étudier, et encore ce ressenti qu'un côté « berger » soit privilégié au côté « manager ». A ce sujet, il reste bien sûr caricatural d'opposer ces deux aspects ; il y a imbrications l'un dans l'autre et un président d'exécutif n'y échappe pas. Les rencontres avec les opérationnels (le 4x4), que ce soit individuellement ou en groupe, ont montré leurs préoccupations. Au printemps 2013, on a pu ressentir une motivation hésitante. Les responsables du secrétariat général et des ressources humaines auront donné par la suite une nouvelle destinée à leur carrière, de façon opportune ou opportuniste selon l'angle où l'on se place.

A propos des nombreux changements : -changement de présidence : on toucha à la conduite de notre Eglise – changement au CS : en 1 an 4 départs et 5 arrivées pour la conduite stratégique – changement au 4x4 : en ajoutant le départ de la secrétaire générale adjointe et en début 2014 ceux du RH et de IC, c'est 87% de renouvellement dans le secteur opérationnel. De telles passations de responsabilités sont inévitablement marquées d'un temps d'inertie ; les anciens renonçant à boucler hâtivement des dossiers épineux, les nouveaux devant prendre le temps de la plongée dans ces dossiers. Pour les nouveaux conseillés synodaux, un apprentissage du métier demande du temps. Trouver une cohésion dans le groupe en cherchant une complémentarité à faire évoluer les dossiers et les projets n'est pas immédiat. Et de se poser la

question: quelle continuité peut-elle subsister avec de tels changements ? L'institution perdure, la Constitution et le Règlement général restant un cadre de référence. Mais cela ne suffit pas ! Pour ceux qui conduisent notre Eglise, un fil rouge est nécessaire. Ce fil existe-t-il ? Oui ! Et il s'appelle Plan de Législature 2012-2016 un intervalle de temps à cheval sur les législatures légales qui seront renouvelée l'an prochain en 2015. Il est intéressant de lire dans le rapport d'activité 2013 : En page 11 dans la conclusion du président actuel « ouverture vers l'avenir ne signifie pas claquer la porte au passé : le programme de législature 2012-2016 reste l'outil de référence du Conseil synodal jusqu'en 2016 ». En page 19 dans la conclusion d'une conseillère synodale démissionnaire « il (le CS) prend désormais un cap différent du fait du changement de président et d'une majorité de ses membres ». Il apparaît clairement que le cap ne peut être totalement différent, le programme de législature restant un outil de référence. La CEG a pu constater que cet outil est utilisé à travers des fiches de projets sur lesquels planche le nouveau CS. Ainsi Mission – Visions – Valeurs restent un cadre dans lequel Finances – Innovation – Services et Processus continuent à se manifester dans le travail du CS.

En conclusion, il nous reste à regarder l'avenir. Un avenir 2014 déjà entamé où l'on peut observer une volonté du nouveau CS et du quasi-nouveau 4x4 de mener à bien les tâches et les obstacles qui se présentent. Et avec les mots de la conclusion de notre rapport en page 14 : la CEG garde toute sa confiance dans les personnes qui dirigent notre Eglise ; certes les difficultés ne manquent pas, mais le potentiel est présent pour assurer la pérennité de l'EREN. Mesdames et Messieurs, la CEG vous remercie de votre attention.

Le président ouvre la discussion.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre: En page 32, il manque deux noms: Antoinette Hurni et Jean-Philippe Calame, arrivés au CS en décembre 2013.

❖ Le Synode accepte le rapport à l'unanimité.

5. Rapport de la Commission de consécration

M. Daniel Mabongo, rapporteur

*La commission de consécration a examiné deux candidats. Tout d'abord **Mme Sarah Badertscher**. Elle a 31 ans. Elle est mariée. Dans sa demande de consécration, Sarah parle de son cheminement spirituel depuis son enfance, cheminement qui l'a conduite au Mexique après ses études de théologie à Neuchâtel et à Zurich. Au Mexique, en tant qu'envoyée du DM Echange et Mission, elle a enseigné au Séminaire baptiste et a accompli diverses autres tâches dont les tâches pastorales ; ce qui a éveillé en elle le désir de se former pour devenir pasteure. A son retour en Suisse, Sarah effectue tout d'abord un stage exploratoire, puis un stage pastoral d'une année dans la paroisse du Val-de-Travers. Actuellement, Sarah effectue la suffragance dans la paroisse de la Côte avec une part d'activité dans la paroisse de la BARC. C'est donc une personne dotée d'une solide formation théologique, d'un grand sens de responsabilité et d'une bonne capacité d'adaptation qui s'est présentée à la commission de consécration le 19 mai dernier. Son exposé sur Matthieu 18,15-20 et l'échange qui en est suivi ont convaincu la commission de la solidité de sa candidature. Sarah est bien ancrée dans la foi. Elle aime le ministère pastoral dans son aspect de généraliste avec un grand intérêt sur l'accompagnement spirituel.*

La commission de consécration reconnaît Mme Sarah Badertscher digne et capable d'exercer le ministère pastoral dans l'EREN. Elle recommande chaleureusement au Synode de lui accorder la consécration pastorale.

M. Daniel Galataud s'est présenté à la commission de consécration le 19 mai dernier. Né le 5 juin 1964, Daniel a grandi dans l'EREN, auprès de sa mère qui exerçait alors la fonction de diacre. Il est marié et père de 2 enfants. Très jeune, Daniel Galataud a été membre de la commission diaconale cantonale. Quelques années plus tard, il entame la formation diaconale et travaille en même temps comme secrétaire à Pro infirmis. Son grand intérêt pour la bible l'amènera à travailler pendant dix ans à la Société biblique suisse. Il s'occupe alors de l'organisation des expositions et de la formation des libraires. Toujours intéressé par l'action sociale en général et la diaconie en particulier, Daniel Galataud entreprend alors des stages à mi-temps en vue de la demande de consécration diaconale ; d'abord dans la paroisse de La Chaux-de-Fonds puis dans la paroisse du Val-de-Ruz. Il est actuellement aumônier des homes dans la région de l'Entre-deux-Lacs. Daniel a travaillé et présenté à la commission de consécration le texte biblique d'Esaië 55,12-13. Il a su transposer ce texte qui parle de l'Exil et de la libération à la situation des personnes âgées se trouvant dans les homes. Il a tiré des pistes intéressantes, mettant l'accent sur la promesse de Dieu qui se réalise et la joie qui en découle, cette joie dont parlent aussi certains textes du Nouveau Testament qu'il a mis en parallèle. Daniel Galataud est un homme de tempérament calme ; il est posé et privilégie l'écoute, ce qui quelques fois peut être perçu comme un manque d'entrepreneuriat de sa part. Toutefois Daniel Galataud est une personne qui aime un travail bien cadré et qui le fait soigneusement. Sa foi est solide ainsi que son engagement dans l'église.

La commission de consécration reconnaît M. Daniel Galataud digne et capable d'exercer le ministère diaconal dans l'EREN. Elle recommande chaleureusement au Synode de lui accorder la consécration diaconale.

- ❖ Le Synode accepte la consécration pastorale de Sarah Badertscher à l'unanimité.
- ❖ Le Synode accepte la consécration diaconale de Daniel Galataud à l'unanimité.

Prière de reconnaissance par la pasteur Delphine Collaud

M. Phil Baker demande la date concernant la cérémonie de consécration. Le président lui répond que le culte aura lieu le 26 octobre à 17h30, dans un lieu à définir.

6. Rapport n° 1 du Conseil synodal sur les modifications du Règlement général concernant les postes médias

Mme Antoinette Hurni, rapporteur

Mesdames et Messieurs, Chers/chères amis/amies députés, députées, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter **M. Nicolas Bringolf**, journaliste RP à la Vie protestante, qui assiste pour la première fois au Synode de l'EREN. Il a amené avec lui **M. Nicolas Meyer**, qui travaille également pour nous à la Vie Protestante. Nicolas Bringolf habite à La Chaux-de-Fonds, il a travaillé un certain temps à l'Express, par lequel son nom vous apparaît comme familier. Lorsque Carole Pirker, journaliste à la Vie Protestante, a démissionné à la fin de l'année 2013, il a assuré le poste devenu vacant par intérim, puis a postulé pour y être engagé. Rapidement intégré, il assume avec conviction sa fonction de journaliste référent de l'EREN à la Vie Protestante. Les causes et l'esprit du protestantisme lui sont familiers et il connaît bien le terroir et le milieu culturel neuchâtelois. Il se passionne facilement et se donne à fond dans ses responsabilités. En effet, il faut de la passion pour consacrer son temps libre à un hobby gourmand et fascinant : le commerce de vin. Ce qui, somme toute, n'est pas si différent que cela du commerce divin.

Les 2 postes medias dont dispose l'EREN à raison de 0,95% (pour les 2 postes) constituent le fer de lance de notre visibilité. C'est dire leur importance, car une institution comme l'EREN se doit d'être présente dans un monde de plus en plus médiatisé sous différentes formes. Carlos Montserrat, responsable de l'émission Passerelles à Canal Alpha, et Nicolas Bringolf, journaliste à la Vie Protestante, véhiculent, l'un surtout par l'image et l'autre par le texte nos valeurs, nos

actions et nos projets au sein du canton de Neuchâtel et au-delà. Ils nous sont essentiels et nous saisissons ici l'occasion de les féliciter pour leurs qualités respectives malgré leur parcours de coureurs de fond solitaires. En effet, nous les voyons peu, et dans leur vie professionnelle, il leur est plus utile d'avoir des contacts avec les responsables de Canal Alpha ou le comité de la Fondation Visage Protestant qui gère la Vie Protestante, et où 3 représentants de l'EREN figurent. C'est la raison pour laquelle, comme le dit notre président du CS dans son introduction : « Le CS propose au Synode de sortir les postes Media du tableau des postes afin d'avoir plus de liberté de traiter avec les autres instances.

Faire partie du tableau des postes implique pour les 2 journalistes 2 obligations : celle d'être installé lors d'un culte public et celle de participer aux 2 journées de retraite à Sancey, obligatoires pour les permanents ecclésiastiques et laïcs de l'EREN. Ces 2 obligations posent problème : la retraite de Sancey coïncide souvent avec le tirage de la Vie protestante. Le culte d'installation fait sens pour qui s'engage véritablement spirituellement au service de l'EREN. Or un journaliste, par définition, garde sa liberté d'esprit. Pour ces 2 postes, qui s'apparentent plus à ceux du secrétariat général, il est logique, de les intégrer dans le budget général de l'EREN, comme c'est le cas pour les postes du secrétariat général. Cela permettrait, par ailleurs, une administration plus souple de leurs conditions. Il s'agit donc essentiellement d'un déplacement d'écriture, par souci de clarté et d'adéquation de ces 2 postes à leur cadre de travail. Comme vous le propose le Conseil synodal, je vous recommande d'entrer en matière en ce qui concerne cette modification.

Le président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Rico Gabathuler, au nom de la paroisse de la Chaux-de-Fonds, estime important que dans le futur, il y ait une liste des postes indiqués dans le budget pour en observer l'évolution.

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale, répond que les deux postes sont retirés du tableau des postes et intégrés au budget général de l'EREN dans le chapitre information-communication.

M. Rico Gabathuler explique que cela ne suffit pas: il faut une liste pour voir quel genre de poste le montant inclut, en détail.

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale, répond que le Conseil synodal a pris note de cette demande justifiée.

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse du Val-de-Ruz : mentionne qu'actuellement, dans les documents reçus comme budget ou comptes, il y a déjà différents postes sous information-communication. Il s'agit juste de préciser le montant du salaire.

- Le Synode accepte l'entrée en matière à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion concernant les résolutions. Il indique qu'il y a une résolution 1 à ce rapport et un amendement proposé par la paroisse du Val-de-Ruz:

- *Le Synode retire du Tableau des postes les postes « médias » (Tableau des postes annexe I, chiffre III, 3^{ème} partie) et les intègre au budget général de l'EREN dans le chapitre INFORMATION – COMMUNICATION.*

Le président demande l'avis du Conseil synodal quant à cet amendement.

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale, informe que le Conseil synodal a pris note de l'amendement à la résolution 1 et l'accepte.

- Le Synode accepte la résolution 1 telle qu'amendée par la paroisse du Val-de-Ruz.

Mme Séverine Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers, présente l'amendement de la résolution 2.

Selon l'avis du Conseil synodal exprimé en page 14, les représentant des médias ont des postes qui s'apparentent à ceux du Secrétariat général, d'où la proposition de modifier le Règlement général et de supprimer la mention des médias dans le tableau des postes.

Pour le Val-de-Travers, il ne suffit pas de rayer la mention des médias dans le tableau n° III de l'annexe "Tableau des postes" du Règlement général. Il faudrait également modifier le tableau n° IV, qui s'intitule Personnel administratif, en y ajoutant la mention des postes médias, au même titre que le Secrétariat général. Les modifications proposées sont inscrites en souligné dans les documents reçus en début de séance.

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale, répond que c'est normal que ces deux postes soient indiqués dans le tableau. Mais le Conseil synodal accepte l'amendement de la paroisse du Val-de-Travers.

Mme Diane Friedli, au nom de la paroisse du Joran: Dans le tableau III, dans la colonne des organes, il y a l'intitulé Conseil synodal puis l'intitulé Responsables alors que le titre du tableau est Conseil synodal et Services généraux. La question est sur le sens du mot *Responsables* qui ne semble pas très clair et la raison pour laquelle le terme n'est pas simplement Services généraux.

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale, répond que le Conseil synodal s'engage à réfléchir à cette question.

Mme Bénédicte Gritti Geiser demande si dans la phrase indiquée sous le tableau IV il est nécessaire de mentionner « ... et des postes médias... » puisque ces postes seront intégrés dans le tableau portant le nom Personnel administratif.

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale, indique que le Conseil synodal accepte cette remarque.

M. Yves Bourquin, paroisse du Joran, en son nom propre, demande si le Synode a quelque chose à dire sur les postes autofinancés et les mandats externes. Dans le cas où le Synode n'est pas consulté sur ces points 3 et 4, il faudrait changer la phrase en « Les quotas de poste du secrétariat général et des postes médias sont décidés par le Synode dans le cadre du budget annuel. » Mais si le Synode est consulté pour les points 3 et 4, la phrase, pour être cohérent, devrait être « Les quotas de poste du personnel administratif est décidé par le Synode dans le cadre du budget annuel. »

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale, répond que le Synode est consulté dans le cadre du budget général.

- La résolution 2 est amendée: Les quotas de poste du *secrétariat général* et *des postes médias* sont décidés par le Synode dans le cadre du budget annuel.
- Le Synode accepte la résolution 2 telle qu'amendée par la paroisse du VDT et par M. Yves Bourquin.
- Vote d'ensemble accepté à l'unanimité.

7. Rapport n° 2 du Conseil synodal sur la politique salariale

M Christian Miaz, rapporteur

Monsieur le président, Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs les députés, chère-s amiEs, Nous y voilà. C'est le moment de la décision. Après les consultations et les différents débats, vous allez prendre une décision sur cette proposition de nouvelle politique salariale. Je ne vais pas vous rappeler ce que le Conseil synodal vous a déjà présenté lors des consultations et dans le rapport que vous avez entre les mains. Je souhaite simplement souligner quelques points qui me semblent importants : - cette proposition de nouvelle politique salariale est opportune, car la situation a évolué. La réalité de notre institution a changé et elle doit faire face à de nouvelles exigences. Les finances de notre Eglise ont poussé depuis une dizaine d'année le Synode, c'est-à-dire vous, à prendre des orientations stratégiques claires : à savoir la maîtrise des comptes et la valorisation des biens immobiliers. Cette orientation touche aux bâtiments et par conséquent aux loyers. Pendant de nombreuses années, tout ministre avait l'obligation d'habiter la ou une des cures de sa paroisse. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Les loyers des cures n'étant pas ceux du marché, une différence est apparue entre les employEs de l'EREN.

Depuis quelques années, la structure de l'EREN, en particulier dans les postes cantonaux, a changé. En tant que Synode, vous avez voulu une institution dynamique et mobile avec des postes à prises de responsabilité, une institution qui puisse répondre et s'adapter rapidement aux changements de la société. Il est apparu au CS que plusieurs points dans sa politique salariale posaient problème aujourd'hui. Ils ont été listés dans le présent rapport.

Une seule grille salariale pour l'ensemble des employEs de l'EREN donne une image identitaire claire pour tous et toutes. C'est aussi un élément d'intégration des fonctions dans le sentiment d'appartenance à une même institution.

La nouvelle politique salariale apporte aussi un gain pour les employEs. En relevant le niveau de salaire, ce n'est pas seulement le fisc qui gagne, mais aussi les employEs lors de leur retraite.

Le salaire est déterminé par la fonction et non par la personne. C'est un système juste comme pour tout autre système dans lequel chaque personne sait, dès le départ, où elle se situe et ce qu'elle peut espérer.

Le Conseil synodal trouve son rapport équilibré où chacun élément a été pensé et pesé pour que l'ensemble ne péjore pas les finances de l'EREN. S'il reste encore à discuter la grille salariale avec l'ASSEMBLEREM, la marge de manœuvre pour modifier les principes de cette politique salariale est très petite. Tout se tient et modifier une pièce du puzzle revient à ne pas pouvoir faire la réalisation de ce puzzle. Le Synode va prendre une décision politique. Accepte-t-il ou refuse-t-il la nouvelle politique salariale qui lui est proposée? Mais il n'en demeure pas moins que le principe de l'équilibre financier de l'EREN est et reste premier. Celui-ci déterminera la mise en place de toute politique salariale.

Le président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Yves Bourquin, paroisse du Joran, en son nom propre

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, Ne voulant pas faire dire à ma paroisse ce qu'elle ne voudrait pas dire, je m'exprime en mon nom propre, c'est plus sage. Le rapport que nous offre le CS est, à mon avis, bien meilleur et bien plus clair que celui de 2012. Nous avançons donc dans la bonne direction et je les en remercie.

Pourtant je n'ai pas encore l'impression que nous tenons la solution et j'ai peur d'une acceptation par défaut ou par lassitude de ce rapport qui entraîne – il faut bien le dire - des tensions et des

vues opposées dans notre Eglise. Je dois dire, moi aussi, qu'une question brûlante demeure toujours profondément en moi et cette question je l'avais déjà en 2012 : Qui est gagnant dans cette proposition du CS ? Qui est le gagnant ? Et je n'ai pas de réponse claire et je ne vois pas de vrais gains clairs pour l'Eglise. Ce n'est pas la question d'entrer ou non. Je n'ai pas d'à priori théologiques qui m'empêchent d'entrer dans ce rapport... Non, je suis juste rattrapé par la concrétude la plus totale et la plus mondaine : Qui est gagnant ? Avant de me lancer à tirer quelques conclusions, j'aimerais dire qu'il y a à mon avis deux lieux où il faut vérifier si oui ou non nous sommes gagnants: On pourrait premièrement être gagnants à un niveau personnel et privé, nous les titulaires, les salariés de l'EREN, en matière de qualité de vie ou de pouvoir d'achat.

Mais est-ce vraiment le cas dans le système proposé? Surtout pour les ministres au bénéfice d'une cure bien placée : Ils verraient certes leur salaire augmenter, mais aussi leur loyer et leurs impôts... mais c'est vrai aussi leur caisse de retraite. Tout augmente, mais notre pouvoir d'achat augmentera-t-il ? Vous voyez, je ne pose que le principe sans jugement de valeur. Le rapport nous promet à nous qui sommes déjà employés que nous garderons nos droits acquis. Mais qu'en sera-t-il des nouveaux venus dans l'EREN ? Ne pourrait-on arriver à une situation aberrante où au final ces nouveaux ministres engagés dans le nouveau système se retrouveraient avec moins de pouvoir d'achat que nous, surtout au début de leur ministère. Ce qui est aberrant vu que l'objectif est de rendre notre Eglise attirante !!!! Et donc de faire venir de nouveaux jeunes pasteurs (car c'est là la pénurie)... jeunes pasteurs précisément soumis la plupart à l'obligation de résidence... On voit bien que là nous avons un problème de cohérence. Ou alors, faire face à la pénurie n'est plus un des enjeux de ce rapport. Ensuite on pourrait chercher seulement à être gagnant à un niveau ecclésial (non plus personnel au niveau des salariés seulement mais ecclésial) en termes de finances d'une part et d'autre part de cohésion et de justice au sein de l'EREN. Au niveau finances, on le voit, ce système produit une augmentation de charges de 6%, ce n'est pas un gain ? Peut-elle être compensée par l'augmentation de revenu dû aux loyers, oui, nous dit-on... donc les comptes sont à zéro-zéro. Il n'y a pas de gain. Le gain est-il alors en termes de justice entre les employés ?

En fait, ce système si on y regarde bien, pourrait très bien produire un effet pervers et il pourrait même s'avérer devenir encore plus injuste que le système actuel et surtout plus problématique, si on ne fait pas une analyse extrêmement subtile de l'enchevêtrement entre trois facteurs : le salaire, le loyer et l'obligation de résidence. Prenons un exemple : Un jeune pasteur sans enfants postule quelque part, dans ce quelque part, il y a une belle cure de 6 pièces avec jardin magnifiquement située. On lui dit qu'il doit y résider. Le pasteur dit : je refuse, je vais passer mon temps à faire du ménage et je n'ai pas d'enfants et je ne vois pas pourquoi je paierai 1800.- de loyers alors qu'un 2 pièces me suffit. Que répond l'Eglise ? Si elle l'oblige, elle est injuste et le pasteur partira... Donc finalement, elle perdra un pasteur. Et ce sera l'effet inverse qui se sera produit. Le serpent qui se mord la queue.

Vous voyez donc qu'un vrai nœud gordien réside dans ce trio de composantes salaire/loyer/obligation de résidence et terme de justice et d'équité ecclésiale et il se pourrait bien que ceux qui sont censés être les gagnants deviennent les perdants. Par contre, je vois un vrai intérêt à avoir une grille unique pour tous les employés de l'EREN. Ça c'est un vrai signe de cohésion. Alors, je ne dis pas qu'il faut ne rien faire ! Au contraire, je crois qu'il faut le faire de manière juste en donnant la parole à l'ASSEMBLEREN dans toutes les phases de la mise en place de cette nouvelle politique salariale pour que l'ASSEMBLEREN puisse être le garde fous des incohérences.

Mais je le répète, cette politique salariale, n'est à mon avis pas encore optimale, il y a encore à travailler, n'acceptons donc aujourd'hui que des principes et encore seulement ceux en lesquels nous croyions. Avant de rendre l'antenne car je parle trop je le sais, je me dois quand même d'attirer votre attention sur deux points : Tout d'abord je veux répéter la nécessité de revoir la politique des logements de fonctions et cela veut dire ne pas prendre cette politique juste comme un effet collatéral de la grille salariale mais bien comme une question fondamentale : Quels sont

nos besoins et nos visions en matière de logements, en fonction de la réalité et de l'avenir. Combien de logements ? Pour qui ? Qui est obligé ? Quel loyer ? Quelles contraintes à prendre en compte (conciergerie, jardin, location, dérangement, frontière de la sphère privée, etc.)? Et cette étude devrait être faite en lien avec chaque situation personnelle et chaque logement. Il y a des logements de fonction qui malgré un confort et une bonne situation, sont remplis de contraintes (bruit, entretien, sollicitations). On ne peut pas juste dire : on va réévaluer tout ça en direction du marché. Il faut voir le tout d'une manière holistique et plénière : L'obligation de résidence, la situation familiale, paroissiale, les postes vacants etc. Mon deuxième point est sensible et il concerne l'organisation paroissiale qui a besoin de souplesse.

Dans ce rapport, on parle de fonctions et plus de personne (on est rémunéré à la fonction et non à la personne, si on peut dire) Mais dans les paroisses, il ne devrait pas y avoir de distinction entre des fonctions. Dans une paroisse, il y a une mission et tous les éléments de cette mission ont la même valeur, qu'ils soient diaconaux, pastoraux, catéchétiques ou administratifs... Comment voulez-vous qu'une paroisse dise : il nous faut 60% de postes pastoraux, ça va suffire on se débrouillera avec 40% de postes autres. Ça n'a aucun sens. Une paroisse pourrait même hypothétiquement se débrouiller avec 100% de postes occupés par des laïques. Là encore ça n'a aucun sens. Car la fonction paroissiale est UNE (personne n'osera dire que les visites faites autrefois par les pasteurs sont aujourd'hui par exemple moins bien rémunérés car elles ne dépendent plus des pasteurs). On ne saurait faire des distinctions. Ou alors on retombe dans un système non plus à la fonction mais à la personne et là on devient franchement hypocrites. Donc, dans tous les distinguos que nous avons à faire, n'essayons pas de mettre des distinctions de fonction là où elles n'ont pas lieu d'être.

Voilà, au terme de ce discours, ma position concrète est donc la suivante, je vais accepter l'entrée en matière et me tenir très attentif aux discussions des résolutions 3 et la résolution 8, en parlant de cette dernière je défendrai au nom de la paroisse du Joran un amendement. Pour conclure, je n'ai donc toujours pas de réponse claire à la question « Qui est le gagnant » ; je vous laisse le soin de lui en trouver une: Sont-ce les pasteurs ? La caisse centrale ? L'EREN en général ? Ou tout bonnement le fisc neuchâtelois ? Merci de votre attention.

M. François Aubert, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Comme en décembre 2012, cette proposition de modification de la grille salariale, est surtout l'abandon du principe d'une structure de salaire égalitaire, nous a laissé quelque peu songeurs. En effet ce principe d'égalité ne date que de 2005 et on peut se demander ce qui a fondamentalement changé en moins de 10 ans pour justifier un tel changement. D'autre part qu'en pensent les principaux intéressés ? En décembre 2012 il y avait eu pas mal d'opposition de leur part au principe d'abandon de ce système égalitaire. Le rapport du CS, se référant à l'assemblée des employés de l'EREN du 27 novembre 2013, souligne une « évolution dans le débat », ce qui est loin de nous éclairer. Reste la question d'attractivité, mais nous n'y croyons pas trop. Une légère amélioration du niveau des salaires permettra-t-elle de se mesurer aux salaires versés par les églises des autres cantons ? Nous en doutons.

Le désenchevêtrement des salaires et des loyers et la question d'inégalité de traitement entre les deux classes de personnes nous paraissent plus convaincants. Le premier argument est surtout technique et il nous semble que des mesures appropriées pourraient être appliquées même avec le système de rémunération actuel. Quant au second argument, nous aimerions savoir s'il y a réellement un malaise ressenti et exprimé par le personnel administratif, le salaire minimum indiqué pour un employé de bureau avec CFC nous paraissant tout à fait correct par rapport à ce qui se pratique dans les entreprises privées. D'un autre point de vue, le projet de nouvelle politique salariale proposé par le CS est nettement plus intéressant et raisonnable que celui proposé en décembre 2012. Il est plus simple, avec l'abandon d'une grille salariale indigeste, l'étalement des salaires du minimum au maximum reste dans des limites modérées, loin de ce

qui se pratique souvent dans l'économie privée et dans les administrations, et on a su éviter l'écueil du salaire au mérite.

Avec ce système, on abandonne effectivement une structure salariale égalitaire, mais on met en place un système raisonnablement équilibré. Pour ces différentes raisons, la paroisse des Hautes Joux acceptera l'entrée en matière. »

M. Zachée Betché, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Deux points à relever: Ce sur quoi une claire majorité sans tensions importantes est apparue entre les employés, c'est le désenchevêtrement loyer des cures et salaire. Or l'essentiel du rapport du CS porte sur la grille salariale, qui divise profondément les employés. Le plus simple est donc de ne pas entrer en matière sur le rapport et de demander au CS de présenter un rapport sur le seul désenchevêtrement loyer des cures – salaire, avec des chiffres plus précis que ce qui est donné actuellement.

Pour dire un mot sur la nouvelle grille salariale, sa faisabilité n'est pas assurée sans perte de postes supplémentaires. Donc même si cette nouvelle grille salariale intéresserait une majorité du Synode, il est sage au vu de la perte de contribution ecclésiastique de 300'000.- en 2013 d'attendre de voir le montant de la perte supplémentaire de la contribution ecclésiastique en 2014 suite à la diminution d'impôt cantonal, pour voir ensuite ce que l'EREN peut se permettre ou pas. En conclusion, pour s'en tenir au désenchevêtrement loyer des cures – salaire et pour être sage financièrement, la non-entrée en matière est le plus simple.

M. Philippe Küpfer, au nom de la paroisse de la BARC

Mesdames, Messieurs, Initiée en 2012, la révision de la politique salariale retient l'attention et les forces du Conseil synodal et du Synode depuis bientôt deux ans. Il est temps de donner à l'EREN une grille salariale moderne, équitable, tenant compte des investissements en disponibilité, en responsabilité, en charge émotionnelle. Trouvons une solution à l'enchevêtrement des salaires et des loyers avant qu'elle nous soit imposée par l'Etat. Redonnons à l'EREN une certaine attractivité par rapport aux Eglises réformées des cantons proches. Et surtout, passons à un autre chapitre, revenons aux fondamentaux de notre église, à la réflexion sur les problèmes des relations églises-sociétés. Voilà l'opinion que j'ai défendue au conseil paroissial de la BARC, en tant que retraité, bénévole, attaché à mon clocher.

Puis les ministres se sont exprimés, la voix empreinte d'émotion. Dénonçant tous les critères d'une grille salariale cherchant à introduire une échelle de valeur entre les postes, donc entre les personnes dont la seule valeur est celle de leur engagement à l'égard de l'Eglise. Les ministres reconnaissent que des différences existent entre eux, mais que le degré d'engagement dépend de la santé, de l'expérience, peut-être aussi des charges familiales. La charge émotionnelle dépend plus de la sensibilité que de son degré d'exposition. Et surtout, que les compétences des uns peuvent être mises au service des autres pour développer toutes les synergies. Finalement, à l'unanimité, le Conseil de paroisse de la BARC a donné mandat à ses représentants de voter l'entrée en matière sur le rapport relatif à la politique salariale, de refuser l'abandon de la structure égalitaire des salaires définie en 2005 pour tous les postes inscrits au tableau des postes (point 1) et partant de refuser le principe d'une grille salariale (point 4), rendant aussi caduque la nécessité d'un accompagnement individuel des personnes (points 5 et 8), d'accepter les résolutions 6 et 7, d'accepter la proposition de désenchevêtrement des loyers et des salaires (points 2 et 3), y compris le plafonnement du loyer à 1800 frs par mois qui est aussi une manière de se distinguer de la politique des régies immobilières.

N'entrons pas dans la surenchère éhontée de la rentabilité de l'immobilier, sur le littoral en particulier. En définitive, pour tous les partenaires de l'EREN inscrits au tableau des postes, nous défendons la solidarité, car, qu'on le veuille ou non, l'augmentation de la masse salariale impliquera de nouvelles suppressions de postes. Vis-à-vis de la société, nous témoignerons de

l'exemplarité d'un collège de ministres qui reconnaît travailler à un même but, où chacun met en jeu l'ensemble de ses compétences, innées ou acquises, avec son propre talent et ses propres forces de convictions. Ne cédon pas à la modernité. Gardons précieusement une structure salariale qui nous distingue, certes, mais surtout qui nous honore. Personnellement, je suis fier d'appartenir à une paroisse dont les ministres, unanimes, décident de ne pas céder à la tentation du modernisme ou de la normalité, pour fonder ses activités sur la valorisation des complémentarités et sur la reconnaissance de l'égalité dans la différence.

M. Phil Baker, paroisse du Val-de-Ruz, en son nom propre

Monsieur le Président, chers amis, je suis content d'avoir entendu quelqu'un parler du danger d'accepter ce rapport par lassitude. Je crois que c'est le risque, effectivement. Ce rapport n'est pas meilleur que celui de décembre 2012, il n'est pas encore adéquat et donc je pense qu'il serait plus simple de suivre l'Entre-deux-Lacs que d'accepter l'entrée en matière et puis de vider le rapport de son sens en refusant les résolutions. Qu'est-ce qui a changé depuis décembre 2012 ?

A part l'exception notable et précieuse de Pierre Bonanomi, le Conseil synodal a changé complètement. Nous n'avons plus le même secrétaire général, le même responsable RH, plus de responsable Infocom. La direction de notre église a complètement changé. En décembre 2012, deux de ceux qui sont entrés au Conseil synodal, dont le président, étaient fortement opposés à l'ancien rapport. Mais ce rapport actuel comporte des erreurs de l'ancien rapport. Pour répondre à la question d'Yves Bourquin « qui en profite ? »: Certainement le fisc, et on voit que derrière l'ancien rapport et en partie celui-ci, une idéologie. L'idéologie de l'ancien régime, de gestionnaires et il me semble que le Synode de décembre 2012 a rejeté cette idéologie qui allait de pair avec le Conseil synodal à 5, un Conseil synodal qui aurait été un peu un Conseil d'administration ou groupe de direction, un titre que le Synode a aussi refusé, qui prend des décisions opérationnelles.

Je suis heureux que le Synode ait refusé ce Conseil synodal à 5. Je trouve qu'à 7, le Conseil synodal a retrouvé une certaine collégialité. En décembre 2012, j'ai critiqué l'ancien rapport parce que c'était un hybride, on introduisait presque en aparté cette question des loyers. La question des loyers, des cures, n'est pas mieux développée dans ce rapport que dans l'ancien. J'avais l'impression que ceux qui occupent des cures, moi compris, étaient traités comme des malhonnêtes. Nous étions des fraudeurs de fisc. Or il m'a toujours semblé que j'accomplissais une mission qui n'a jamais été mise en doute, conforme à l'ancienne politique de notre église concernant notre présence sur le terrain. C'était rappelé de temps à autre, le but était d'être là au centre de la paroisse. Petit à petit cette politique a changé. Il était nécessaire de diminuer le nombre de postes, certes, mais on a parfois l'impression d'avoir été chassé des cures au profit souvent de logements plus petits.

On cherche à balayer cette question des loyers des cures. Je vous rappelle qu'il y a trois-quatre ans, le système en ce qui concerne les charges des cures a presque complètement changé. Autrefois on payait un maximum de 200 frs de charges par mois. Les cures sont souvent mal dimensionnées, mal isolées et difficiles à chauffer. Nous avons « outsourcé » la gestion de nos cures ce qui fait que les frais de gestion des cures sont maintenant à la charge des locataires. Une situation où on payait au maximum 200.-, actuellement il y a encore un subside concernant le chauffage, nous paierons environ 400.- de charges par mois, sans augmentation de salaire bien entendu. Il y a aussi une question qui n'est pas du tout traitée, c'est un transfert de charges vers les paroisses. Il était entendu, autrefois, qu'on payait relativement peu de loyer mais le bureau était fourni dans le logement. Maintenant si je dois payer un loyer au niveau du marché, à qui est-ce que je peux facturer la pièce que j'utilise pour mon bureau ? Une tendance est de dire que c'est l'affaire des paroisses. On avait l'impression sous l'ancien régime, qu'on imaginait que dans les locaux fournis par les paroisses, les ministres, tous ensemble, venaient travailler tous les jours puis repartaient et il n'y avait plus rien dans les cures. Mais c'était peut-être un

fantasme. Donc pour cette question-là, ce rapport est complètement inadéquat. J'aimerais un rapport du Conseil synodal sur la politique des cures et non pas un petit grignotage par-ci par-là. Parlons maintenant de l'attractivité ; le manque d'attractivité des postes de l'EREN. C'est vrai que par rapport aux Bernois, Vaudois, notre niveau salarial est plus bas, mais on sait pourquoi. On sait que nous n'avons pas de contribution ecclésiastique obligatoire et ce rapport ne va rien changer pour l'attractivité. On augmente les salaires et on augmente les loyers pour ceux qui habitent les cures. C'est vrai qu'il y aura un peu plus à la retraite mais augmenter les salaires en parlant de l'attractivité des postes en faisant venir les gens en leur disant qu'ils auront plus à la retraite, ça me paraît un peu bizarre. Parlons pénurie. Je constate que cette année, sauf erreur, nous avons trois stagiaires et d'autres commencent en septembre et actuellement on attribue les anciens stagiaires à des paroisses en surnombre ; nous n'avons pas encore atteint la pénurie dont on parle depuis très longtemps, nous sommes encore attractifs même à notre niveau actuel et notamment pour ceux qui viennent d'ailleurs, comme de France. Question attractivité, il n'y a pas véritablement de changement. Ce qui était implicite voire explicite dernièrement dans l'idéologie de l'église, c'est qu'il fallait rémunérer d'avantage ceux qui occupent des postes à responsabilité. Nous avons réussi à recruter une nouvelle secrétaire générale et une nouvelle responsable des ressources humaines sans augmentation de salaire. Je trouve curieux que l'on veuille rémunérer d'avantage des postes administratifs quand il me semble que le but d'une église est de faire de la théologie. N'est-il pas curieux que ceux qui portent la mission de l'église soient moins bien rémunérés que les autres ? Faire ce genre de distinction ne va pas dans une situation d'église. Jusqu'à présent, nous avons trouvé les personnes pour occuper les postes administratifs sans augmentation et sans hiérarchisation de la structure salariale. Bien sûr il nous faut une grille salariale et il faut traiter correctement ceux qui travaillent dans l'administration et il n'y a pas de différenciation à faire parmi les postes dans le tableau des postes. Il me semble que la manière la plus cohérente de procéder est de rejeter l'entrée en matière dans l'attente d'un rapport qui traite avec plus de détails de cette question de désenchevêtrement des cures et des salaires.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Je ne répondrai pas à toutes les questions mais tout d'abord à celle que j'ai trouvée importante: qui est gagnant dans ce rapport ? Toutes les fonctions qui sont au tableau des postes et particulièrement le président du Conseil synodal. C'est moi qui serais vraiment le grand gagnant. Il y a aussi les 3 postes de responsables. Je tiens à souligner que pour ces 3,3 postes, des compétences particulières sont demandées. Depuis une année que vous m'avez élu en tant que président du Conseil synodal, j'ai réalisé leur importance dans la marche de l'église, particulièrement pour le côté financier. Il s'agit de la question de l'administration, de la comptabilité, des ressources humaines et des services cantonaux. Pour l'administration, comme vous avez pu le constater avec le fait que nous n'avons pas pu présenter les comptes, il y a plusieurs enjeux et cela exige de fortes compétences. Le suivi de l'administration, de la comptabilité peut se chiffrer à des milliers de francs si ce n'est pas bien suivi, encadré. Les relations avec les employés de l'EREN ont fondamentalement changé. A une certaine époque, le président du Conseil synodal faisait venir ses employés à son bureau et leur disait maintenant ça suffit, tu te mets droit et tu avances ou tu pars.

Cette situation n'existe plus ; il a fallu donc instaurer des processus de ressources humaines parce que cela signifie que si quelqu'un s'attaque à l'institution, cela va devant les prud'hommes, donc le poste des ressources humaines est très important et des sommes importantes se jouent également. Les services cantonaux, vous les avez voulu de cette manière afin qu'ils puissent répondre rapidement aux besoins de l'institution en rapport avec les institutions publiques avec lesquelles nous avons des relations. Il ne s'agit donc pas simplement de suivre les employés mais aussi d'avoir des dialogues avec les institutions ; et de défendre ces postes puisque vous savez que le 60% de ces postes est subventionné par des institutions. Pour le président du Conseil synodal, on pourrait discuter, je trouve que c'est peut-être un peu trop pour moi car la condition fondamentale pour être président du Conseil synodal, c'est d'être pasteur. Mais pour

les 3,3 postes, il s'agit de quelque chose d'important dans le rouage de notre église. Ces compétences qu'on leur demande sont très particulières. Nous n'avons pas besoin de 50 RH, secrétaire générale ou responsable des services cantonaux, nous en avons besoin chaque fois d'un ou d'une. Ce sont des postes très particuliers.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Nous avons, malgré notre système actuel, réussi à engager les deux perles dont nous avons parlé, Françoise Jeanneret et Christine Cand-Barbezat; nous avons eu une chance énorme, mais maintenant, la deuxième étape est de les garder. Elles vont probablement recevoir des offres de travail. Autre chose, le désenchevêtrement des loyers et des salaires sans renoncer à l'égalité actuelle entre les diacres et les ministres, ce n'est tout simplement pas possible. Si on garde les salaires au même niveau et on augmente le loyer des cures, les pasteurs sont perdants. Donc ce rapport est un tout qui a été élaboré dans la tête de Fabrice et de tout le Conseil synodal et ensuite pendant deux ans par le nouveau Conseil synodal. C'est un tout qui tient ; on peut peut-être faire encore quelques petits réglages mais le tout a une cohérence. Finalement, j'aimerais juste dire quelques mots pour les gens qui ne peuvent pas s'exprimer au Synode, soit le personnel administratif. Plusieurs employés sont dans cette catégorie et aujourd'hui ils sont en dehors du système salarial des ministres. Leur souhait est de faire partie du même système que toute l'EREN.

M. Florian Schubert, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je suis un des exemples de quelqu'un qui est venu dans l'EREN alors que j'ai été formé dans l'église baloise avec un meilleur salaire. Ce qui m'a intéressé pour venir ici peut être intéressant pour enrichir le débat. Tout d'abord un esprit d'équipe, une solidarité d'être ensemble et de porter cette église ensemble qui est particulière. Je pense que cela a aussi à voir avec le fait qu'on n'a pas un salaire mirobolant mais qu'on a le même, tant ceux qui travaillent au faubourg de l'Hôpital que ceux qui travaillent en paroisse. Cela donne l'idée que ces travaux ont la même valeur. La solidarité et le fait que l'on travaille ensemble est une particularité de l'EREN. Le travail avec les jeunes, les moniteurs, est une culture d'entreprise particulière qui a une valeur énorme. Cela crée une vraie attractivité pour l'EREN et les autres églises cantonales ont un net retard même si leurs salaires sont meilleurs.

Par contre le fait que l'équipe du 4x4 aurait un meilleur salaire que nous, les pasteurs en paroisse, pose le problème qu'on n'a moins senti le fait que cela les revalorisait eux plutôt que ce que cela nous dévalorisait nous les pasteurs en paroisse. On dit finalement que leur travail est central pour l'église et le nôtre semble l'être un peu moins. En tant que pasteur de paroisse, c'est difficile à entendre. A voir si le président peut être une exception ou pas.

Finalement, la réflexion sur la cure et le désenchevêtrement. Une cure n'est pas la même chose qu'un simple logement. La cure est une ambassade de l'église dans laquelle j'ai la chance d'habiter. On a par exemple des séances de préparation dans la cure ou des repas car j'estime qu'elle appartient à l'église.

Ma proposition est de ne pas entrer en matière aujourd'hui et de réfléchir de façon séparée à ces questions de ce qu'on veut pour les cures, de comment augmenter l'attractivité et comment valoriser le travail du pasteur en paroisse par rapport au 4x4.

M. Yves Bourquin, paroisse du Joran, en son nom propre

J'ai un peu le sentiment, après notamment les interventions du Conseil synodal, que c'est tout ou rien. Cela me laisse un goût un peu bizarre et j'ai l'impression qu'on ferait en plus un sale coup, si on rejetait ça, au personnel administratif de notre église qui tient aussi à cette grille mixte à laquelle je suis aussi attaché. Je pense qu'il n'y a pas lieu de jeter le bébé avec l'eau du bain

comme on dit mais je vois ce rapport comme étant peut-être trop empreint du passé et que tout ce que nous allons faire jusqu'à présent va finalement être une sorte de rafistolage pour voir ce empreint qu'on peut faire de quelque chose qui n'a pas été créé et conçu par l'équipe en place mais dans un temps différent du nôtre. Comme points fondamentaux je pense 1) qu'il faut qu'il y ait une grille unique, que tous les salariés de l'EREN entrent dans une grille uniforme qui symbolise notre unité et solidarité 2) qu'il faut que nous réfléchissions sur la politique générale de nos logements de fonction. Il manque une politique en amont de ce rapport et le volet logement de fonction / cure est conçu comme une cause collatérale 3) qu'il faut tenir compte des besoins administratifs dans l'église et des compétences particulières pour le 4x4 et nous avons eu la chance jusqu'à présent d'avoir le personnel pour ces postes mais nous avons également la chance d'avoir encore des pasteurs dans cette EREN dont on dit un peu partout qu'elle est bien pauvre.

Pratiquement, nous avons 4 possibilités : 1) refus de l'entrée en matière 2) entrée en matière, débat et renvoi du rapport 3) entrée en matière et nous passons en revue les résolutions 4) procédure par consensus. Les députés de la paroisse du Joran ont une préférence pour le refus d'entrée en matière afin de laisser le Conseil synodal revenir avec quelque chose d'autre.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre

J'aimerais qu'on puisse discuter de ce dossier sans être pris par la menace, la peur sous-jacente selon les paroles de Pierre Bonanomi qui nous a dit la chance d'avoir trouvé ces personnes mais que maintenant il faut se donner les moyens de les garder. Est-ce que lors de leur engagement, on leur a fait une promesse d'augmentation ? Quelles sont leurs motivations pour avoir pris ces postes ? C'est vrai qu'on a de la chance d'avoir trouvé acquéreur pour ces postes mais ils ont toujours été pourvus et j'ai confiance en Dieu en me disant qu'il va continuer d'y pourvoir. La peur ne donne pas toujours de bons résultats alors réfléchissons bien et ne nous laissons pas faire par des menaces.

M. Didier Wirth, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je conteste l'argument de Pierre Bonanomi disant qu'on ne peut pas séparer la question loyer / salaire. J'ajoute un scénario 1b aux propositions d'Yves Bourquin pour refuser l'entrée en matière en demandant au Conseil synodal de revenir avec une proposition claire sur la question du désenchevêtrement loyer / salaire. Nous pouvons par exemple augmenter le loyer des cures pour régler la question du salaire en nature devant le fisc et augmenter dans la même proportion les salaires des ministres qui sont en cure. L'opération est financièrement neutre pour l'EREN. Pour les ministres en cure, les impôts augmentent tout comme leur caisse de pension alors que pour les ministres hors cure, ni leurs impôts ni leur caisse de pension n'augmentent mais ils ont la liberté d'investir dans l'achat d'un logement. Il faut prendre en compte le pouvoir d'achat comme critère pour changement de loyer.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Sur un plan formel, si on n'entre pas en matière est-ce que le rapport sera mis dans les tiroirs pour 15 ans ? C'est peut-être mieux d'entrer en matière puis de demander une nouvelle réflexion.

Le président répond que le rapport ne sera pas oublié et que le Conseil synodal pourra le reprendre s'il le souhaite. Tout dépend donc du Conseil synodal si nous refusons l'entrée en matière.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal, répond qu'effectivement il a été parlé d'une nouvelle grille salariale lors de l'engagement des 2 personnes, mais cela a été clairement évoqué que ce dossier pourrait ne pas passer. Donc, il n'y a aucune pression à ce niveau-là. Concernant le

désenchevêtrement, l'EREN ne va pas dépenser plus d'argent pour satisfaire une demande éventuelle du fisc.

Mme Delphine Collaud, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Ce n'est pas clair car effectivement il y a une réflexion à faire sur le désenchevêtrement des cures. La réflexion n'est pas mûre. Il faudrait que cela soit un dossier en lui-même, plus fourni et réfléchi.

Concernant la grille unique, où est l'avantage ? Pour unifier une église entre ses différents postes, il faut une atmosphère et reconnaissance mutuelle, ça se passe à un autre niveau. De toute manière l'équité n'est pas possible car les situations sont différentes, par contre on pourrait travailler sur la solidarité afin que chaque employé se sente bien dans cette église.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal, répond qu'augmenter le salaire et le loyer d'un même montant donne l'impression que c'est un exercice neutre mais le salarié va payer plus d'impôts. Afin qu'il n'y perde pas, il faut plus augmenter le salaire; cette augmentation est d'environ 80'000.- par année pour l'EREN et en faveur du fisc.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal, complète en informant que lorsqu'un rapport est renvoyé au Conseil synodal, c'est lui qui doit faire sa propre interprétation par rapport aux débats ; il n'y a aucune contrainte. C'est la différence d'avec une résolution, un amendement ou une motion.

M. Didier Wirth, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre, dit qu'il est prêt à payer plus d'impôts, d'autant que ça augmente un peu sa caisse de pension.

Mme Delphine Collaud, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre, pense que les pasteurs auront une perte de pouvoir d'achat; on parle de justice alors que ceux qui sont en cure paient plus d'impôts et plus de loyers puisque l'idée est que les loyers soient au prix du marché.

M. Rico Gabathuler, paroisse de la Chaux-de-Fonds, en son nom propre, pose la question: D'où vient, dans cette nouvelle grille, la différence entre les salaires des diacres et des pasteurs ? Est-ce lié à cette question des loyers des cures ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal, répond que ce que les pasteurs perdraient en payant plus d'impôts, c'est beaucoup plus que ce qu'ils gagneraient avec la caisse de pension.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal, explique que la différence de salaire entre pasteur et diacre se trouve dans les critères définis et la clé de pondération qui devra être discutée avec l'ASSEMPEREN. L'objectif du rapport est une nouvelle politique salariale et il n'est pas focalisé que sur le désenchevêtrement des loyers des cures et des salaires ; ce n'est qu'un des éléments du rapport qu'il faut prendre globalement.

Si vous n'acceptez pas l'ensemble du rapport, dit-il, il vaut mieux en refuser l'entrée en matière. Le rapport est équilibré et chaque pièce va avec les autres. Si une pièce est modifiée ou supprimée, cela entraîne un déséquilibre. Si le Synode n'est pas prêt, il vaut mieux qu'il n'entre pas en matière. Si la 1^{re} résolution n'est pas acceptée, le Conseil synodal retirera le rapport.

M. Yves Bourquin, paroisse du Joran, en son nom propre estime que tous ont bien entendu: si nous refusons l'entrée en matière et que l'on veut que le Conseil synodal soit tenu par le Synode de faire quelque chose, il faudra faire une motion, par exemple lors du Synode extraordinaire du 10 septembre.

❖ Le Synode refuse l'entrée en matière par 28 voix contre 6 et 8 abstentions.

- 11h00 Culte au temple de Peseux célébré par M. Daniel Mabongo
12h15 Repas à l'Auberge du Grand Pin
13h45 Reprise de la session

8. Rapport n° 3 du Conseil synodal sur la prise de position du Conseil synodal dans le débat public

Mme Alice Duport, rapporteur

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés au Synode, chers collègues, le Synode de juin 2011 demandait au Conseil synodal qu'il étudie la possibilité de prises de positions de l'EREN dans le débat public, lors de votations et d'évènements interpellant l'opinion publique. Le présent rapport et les résolutions proposées aujourd'hui entendent répondre à cette demande.

Permettez-moi de rappeler ici deux points importants de ce rapport : Le premier concerne la Constitution de notre Église qui spécifie que la mission de celle-ci est « de faire connaître à chacun, en paroles et en actes, l'amour manifesté par Dieu, à l'égard de tous les humains, sans distinction d'origine, de religion ou de condition ». Le second point important est la reprise d'une décision du CS en 1998 qui délimite le cadre des prises de positions que celui-ci serait amené à prendre : il ne devrait se prononcer que sur les thèmes ayant fondamentalement trait à la place de l'Église et de la religion dans la société, à la justice, la paix et la sauvegarde de la création ». Il ne s'agit pas aujourd'hui de revenir sur ces décisions et directives, mais bien d'encourager le Conseil synodal à les mettre en œuvre chaque fois que cela semble opportun.

Deux outils sont ainsi à sa disposition : Le premier est de se donner pour règle de ne pas « faire de politique » dans le sens de prendre parti pour un parti ou un autre, pour une candidature ou une autre ! Les prises de positions de l'EREN doivent par contre concerner la défense des droits humains, du respect et de la dignité de chaque être humain. L'autre outil sont les dossiers fournis par le Conseil Œcuménique des Églises et la FEPS : sur les grands sujets de société, théologiens et éthiciens de ces organes, - dont nous sommes membres – donnent des pistes de réflexion dont le CS peut se servir.

Je conclurai cette introduction par une réflexion théologique – telle qu'elle est développée en préambule du présent rapport : Prendre position dans le débat public, c'est, pour une Église Réformée, répondre pleinement à sa vocation d'être « dans le monde ». Être chrétien dans la tradition réformée, ce n'est pas se séparer des affaires publiques, mais être des témoins de l'Évangile de Jésus-Christ, afin que la société dans laquelle nous vivons soit toujours plus juste pour chaque être humain. – C'est discerner et dire une parole juste et sensée au moment opportun. C'est dans ce sens de présence dans la société et de témoignage rendu à l'Évangile, que le CS peut prendre position dans le débat public. C'est pour cela que nous demandons aujourd'hui au Synode d'encourager le CS en adoptant les résolutions proposées.

Le président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Karine Phildius, au nom de la paroisse des Hautes Joux

A l'heure de la montée des extrémismes, à l'heure de la mondialisation, il me semble plus que nécessaire que nos églises se positionnent sur des questions brûlantes telles que la migration, l'asile, l'environnement, le contexte toujours plus multiculturel et multi-religieux dans lequel nous vivons. Qu'elles osent des paroles fortes et prophétiques, même dans le contexte suisse

d'églises bien ancrées sociologiquement. Nous saluons très vivement le travail fait justement par le groupe qui a planché sur ce rapport et nous plaidons pour l'acceptation avec un amendement proposé tout à l'heure. Je cite « L'EREN est une force de proposition pour la société. Elle a des convictions à partager tant sur les questions d'éthique, de paix, de sauvegarde de la création, de religion que sur des questions de sens, de beauté, d'amour, de liberté, de spiritualité. »

- Le Synode accepte l'entrée en matière à l'unanimité.
- La résolution 1 est acceptée; la résolution 2 est acceptée; la résolution 3 est acceptée.
- La paroisse des Hautes-Joux propose un amendement à la résolution 4: *Le Synode encourage les prises de position œcuméniques chaque fois que cela est souhaitable.*

Mme Karine Phildius, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Nous proposons de remplacer « possible » par « souhaitable », une petite nuance qui nous a semblé nécessaire, car le mot « possible » peut être trop contraignant pour le Conseil synodal, en particulier lorsque les sujets qui opposent catholiques et réformés, comme la question de l'avortement, d'emblée on sait que ce ne sera pas possible donc il est plutôt souhaitable de ne pas faire de démarche, ou alors quand le processus de consultation s'avère trop long alors que la prise de position devrait être faite rapidement. Le mot souhaitable est plus nuancé.

Le Conseil synodal accepte l'amendement.

- ❖ Le Synode accepte la résolution 4 telle qu'amendée par la paroisse des Haute-Joux.

La paroisse du Joran propose un amendement à la résolution 5: *Le Synode charge le Conseil synodal de communiquer ses positions aux paroisses avant de les rendre publiques.*

M. Jean-Claude Allisson, au nom de la paroisse du Joran

Le Conseil paroissial du Joran est reconnaissant au Conseil synodal d'avoir donné une suite à la motion déposée par ses députés lors de la session de juin 2011. Le rapport pose bien le fondement théologique de l'engagement de notre Eglise dans les débats publics, repris dans notre constitution d'une part et dans le programme de législature 2012-2016. Le rapport souligne que notre Eglise dispose d'une multitude de sources d'information et de réflexion théologiques et éthiques sur des sujets touchant notre société. En particulier, elle dispose avec la FEPS de nombreuses publications et positions qu'elle pourrait relayer. Au niveau des relais, il apparaît au Joran que les paroisses doivent impérativement jouer ce rôle. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'ajouter une 5^e résolution à celles proposées :

- *Le Synode charge le Conseil synodal de communiquer ses positions aux paroisses avant de les rendre publiques. Cette communication permettra aux paroisses de bien jouer leur rôle de relais et de s'y préparer.*

Le Conseil synodal accepte l'amendement.

- ❖ Le Synode accepte la résolution 5 telle qu'amendée par la paroisse du Joran.
- Vote d'ensemble accepté.

9. Rapport n° 4 du Conseil synodal sur la révision du Fonds de garantie

M. Pierre Bonanomi, rapporteur

Le Fonds de garantie de l'Eglise Réformée Evangélique du Canton de Neuchâtel, j'imagine que nombre d'entre vous n'en a jamais entendu parler jusqu'à ce jour ! Eh bien, sachez que cette institution bien discrète est une perle pour l'EREN. Elle a été constituée en 1983, lors du transfert de la caisse de pension de l'EREN à la caisse de prévoyance du Canton, à l'initiative de Monsieur Francis Berthoud, qui en est d'ailleurs toujours le président aujourd'hui. Comme vous avez pu lire dans le rapport, le Fonds de garantie nous a rendu de nombreux services durant son existence, dont le dernier est d'avoir pu fournir les sommes importantes demandées pour l'assainissement de la caisse de prévoyance Prévoyance.ne.

Mais ce dernier épisode laisse des traces, il réduit le capital du Fonds de plus de la moitié. C'est pourquoi nous devons adapter son règlement. La proposition qui vous est faite a été élaborée par M. Berthoud et le Conseil de Fondation, et je pense qu'elle est tout autant empreinte de sagesse que l'acte initial de sa création en 1983. Je profite de l'occasion pour relever l'engagement remarquable de M. Berthoud en faveur de ce Fonds.

On m'a fait remarquer que le règlement ne mentionne pas le fait que le Fonds doit couvrir les éventuels déficits techniques de la caisse de prévoyance, comme il vient de le faire. C'est vrai. Ce but ne figure pas dans le règlement, mais il figure dans l'acte constitutif du Fonds de garantie, un document notarié dont j'ai ici une copie. Alors si quelqu'un souhaite en prendre connaissance, n'hésitez pas de venir le consulter.

Vous êtes invités à ratifier les modifications du règlement. Ratifier, c'est ce qui est spécifié dans l'acte constitutif du Fonds. Qu'est-ce que ça signifie ? Vous pouvez accepter, ou refuser, mais vous ne pouvez pas apporter de modification, donc d'amendement. Par contre, vous êtes libres d'apporter vos commentaires, et je me ferai un plaisir de les transmettre au Conseil de Fondation.

M. Claude Waelti, au nom de la CEG

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil synodal, Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ! A la lecture de l'historique et du règlement actuel on constate que l'on a dû faire le grand écart, et une interprétation inédite pour payer la recapitalisation de 2.6 millions exigés par prévoyance.ne. Dire que la notion de taux de couverture a remplacé celle du déficit technique pour justifier cette opération est une aberration. Ces 2 notions ont toujours existé et sont complémentaires. En effet, le déficit technique exprime le manque d'argent en francs entre les engagements actualisés ou, plus simplement dit la valeur actuelle des rentes versées et promises et les actifs alors que le taux de couverture exprime en % ces mêmes actifs comparés aux engagements. Aux dires de Pierre Bonanomi, il a fallu recourir aux statuts pour justifier cette opération non prévue au règlement : La CEG pense que ce fut une bonne décision correspondant à l'esprit des buts de la fondation. Le 2^{ème} paragraphe du point d) des buts relatif aux paiements des rachats à la caisse de pension a été fort justement abrogé. Mais est-il judicieux de prévoir un montant de 200'000 francs pour des ponts AVS ? Nous ne le pensons pas. Nous connaissons tous les importantes réserves du parc immobilier de l'EREN. Dès lors faut-il prévoir que le fonds de garantie se substitue aux obligations de l'employeur EREN pour son personnel et constitue une réserve de 200'000 francs ? Nous ne le pensons pas ! Nous savons tous que prévoyance.ne fournit d'excellentes prestations de retraite. Les retraites sont calculées avec le système « primauté des prestations » ce qui octroie des rentes nettement au-dessus des obligations légales. Dès lors faut-il prévoir une réserve de 600'000 francs pour la compensation du renchérissement ? Nous ne le pensons pas ! Faut-il prévoir un toilettage une refonte du règlement du fonds de garantie ? Nous pensons que oui, c'est fort judicieux et nécessaire. Mais faisons simple, éliminons les éléments du passé qui n'ont plus de raisons d'être. Elaborons un but moderne, avec un spectre suffisamment large pour pouvoir répondre aux besoins de notre personnel.

La CEG vous propose de ne pas ratifier le nouveau règlement tel que présenté en demandant qu'un nouveau règlement simplifié soit élaboré. Nous profitons de cette intervention pour rappeler que l'article 75 de la constitution dit : « Le Conseil Synodal gère les fonds au mieux des intérêts de l'église et n'en dispose que dans les limites du budget et des décisions du Synode ». Or, à ce jour, nous constatons que ni le budget, ni les comptes des fonds ne sont soumis au Synode. Nous demandons, qu'à moyen terme, cette lacune soit comblée. Je vous remercie de votre attention. »

Le président ouvre la discussion d'entrée en matière

M. Pierre-André Steiner, au nom de la paroisse du Joran

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les explications de M. Waelti ébranlent quelque peu nos certitudes. Le Conseil de paroisse du Joran souhaitait entrer en matière et accepter ces modifications de la révision du fonds de garantie. J'avais quand même un certain nombre de questions plus techniques et moins profondes au niveau de la qualité que celles posées par M. Waelti. La première question est de savoir qui a aidé le Conseil synodal à faire cette révision pour les aspects techniques parce que nous estimons que ce n'est pas à la portée de n'importe quel conseiller et si j'ai bien compris c'est M. Berthoud qui a collaboré principalement à cet écrit.

Notre deuxième question est de savoir si nous sommes à 100% sûr que ces modifications respectent les bases légales actuellement en vigueur, principalement à l'article 2. La troisième question concerne l'article 6, n'y a-t-il pas un conflit d'intérêt entre le Conseil de Fondation et le Conseil synodal vu que le Conseil synodal doit être représenté par un laïc dans le Conseil de Fondation. Notre quatrième question concerne la révision de ces Fonds de garantie par un organe de contrôle. Est-ce que cet organe de contrôle, vérifié par le Conseil synodal, a toutes les compétences nécessaires en particulier dans les domaines de la LPP.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal, répond que le taux de couverture est en % et le déficit en francs. C'est la même chose, c'est l'écart entre la réalité des obligations face aux assurés et ce qu'il y a dans la caisse. On ne devrait pas faire une réserve de 200'000.- pour des ponts AVS, estime-t-il, étant donné que c'est une obligation qui est un peu ailleurs, mais il rappelle qu'avec EREN 2003, on a réussi à payer des retraites anticipées grâce à ce fond de garantie et c'est en gardant en mémoire cet épisode que ce point-là a été conservé.

La réserve de 600'000.- pour subvenir au renchérissement est l'un des buts fondamentaux dans l'acte constitutif de la fondation. Il faut se préparer à un nouveau coup dur en conservant cet argent pour une éventuelle future recapitalisation. M. Berthoud nous a aussi convaincu que les choses ne se présentent pas trop mal, la manière par laquelle nous avons prévu de fonctionner et qui est retenue dans le rapport, va très probablement tenir la route. Si elle ne tient pas la route, rappelons-nous qu'il y a toujours une réserve sous forme de patrimoine immobilier qui nous permet, en cas de coup dur, d'augmenter les hypothèques.

Concernant la question de savoir si l'article 2 respecte les bases légales actuellement en vigueur, c'est justement prévu dans l'acte constitutif que le fonds doit subvenir à certains besoins, peut-être que la législation a changé, mais il s'agit d'une fondation ecclésiastique, donc il n'y a pas beaucoup de jurisprudence et M. Berthoud aurait connaissance d'un éventuel problème car il a été aussi très fortement impliqué dans la création de Prévoyance.ne.

Au sujet de savoir s'il y a conflit d'intérêt entre le Conseil synodal et le conseil de fondation (article 6) et la demande que le Conseil synodal soit représenté par un laïc, le fonds de garantie appartient aux collaborateurs et aux retraités de l'EREN. Nous représentons leurs intérêts dans ce fond.

Au sujet de l'organe de révision, M. Jean-Claude Isch est très compétent en la matière. La législation pour les fondations ecclésiastiques ne précise rien concernant l'organe de révision. Finalement, concernant les comptes qui devraient être présentés au Synode, ils sont encore plus ardues que ce qui a été présenté aujourd'hui. La surveillance de la Fondation Fonds de garantie, spécifiée dans l'acte constitutif, incombe au Conseil synodal.

- Le Synode accepte l'entrée en matière.
- Le Synode ratifie les modifications du règlement, malgré 5 oppositions.
- Vote d'ensemble accepté avec 5 oppositions.

10. Rapport n°5 du Conseil synodal sur l'union de l'EREN avec une autre Eglise

M. Adrien Bridel, rapporteur

Mesdames, Messieurs, pour rappel, le Synode en décembre 2012, dans sa 166e session, avait mandaté le Conseil synodal afin d'étudier la possibilité d'une union avec une autre Eglise. L'union synodale Berne-Jura-Soleure avait été évoquée mais d'autres possibilités d'union avec d'autres Eglises n'avaient pas pour autant été écartées.

Je m'arrêterai d'abord sur le traitement de la motion pour ensuite examiner les arguments pour et les arguments contre et finir avec la position du Conseil synodal. Si un tel processus d'union devait avoir lieu il est apparu au Conseil synodal que celui-ci devait être scindé en trois phases.

Pour commencer trouver une Eglise intéressée par une union. Deuxièmement, si une Eglise manifeste son intérêt, il conviendra alors d'explorer les modalités que requiert cette union. Autrement plus complexe qu'un mariage entre deux individus, l'étude se devra de suivre trois axes. Le premier concerne la constitution, quelle ampleur prendra le changement à apporter aux deux constitutions concernées ? Le second considère les rapports que notre Eglise entretient avec ses partenaires sociaux cantonaux, notamment au travers des différents types d'aumôneries. Puis le troisième enfin, qui concerne l'harmonisation financière, est apparu au Conseil synodal comme étant celui présentant le plus de difficulté. Au regard de son noyau, la contribution ecclésiastique qui varie d'un canton à l'autre en vertu de la souveraineté cantonale en matière de fiscalité.

Parcourons à présent rapidement les arguments pour et les arguments contre. Tout d'abord, il serait possible d'argumenter que dans un avenir plus ou moins proche, des rapprochements avec d'autres Eglises sont inéluctables.

Les Eglises concernées pourraient mutuellement leur vis-à-vis des activités phares qui leur sont spécifiques.

A l'inverse dans les arguments contre, des questions pertinentes viennent se poser au sujet de la contribution ecclésiastique. En effet, comment faire comprendre aux contributeurs/trices de notre Eglise cet élargissement ? Comment pourront-ils encore s'identifier à notre Eglise ? De plus, un processus de rapprochement a déjà lieu à l'interne de notre Eglise au travers du projet « vie communautaire ». La charge de travail impliquée apparaît de toute manière comme considérable. Ce dernier argument me permet d'en venir maintenant à la position du Conseil synodal. Un tel chantier, de l'avis du Conseil synodal ne peut être entrepris à l'heure où notre Eglise a déjà lancé de grands chantiers comme par exemple le projet « Evangélisation ». De plus, l'affiliation de l'EREN à la Conférence des Eglises Réformées de Suisse Romande (CER) permet une mise en commun des ressources tout en présentant une structure plus souple, apte

à permettre aux Eglises-membres de garder leur indépendance. C'est pourquoi le Conseil synodal vous recommande de classer cette motion.

Le président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Jean-Claude Allisson, au nom du Joran

Le Conseil paroissial du Joran est reconnaissant au Conseil synodal d'avoir donné suite à la motion déposée par ses députés lors de la session de décembre 2012. Nous trouvons dommage de simplement classer la motion, en ayant été attentif à l'argumentaire présenté, l'ampleur des chantiers en cours en particulier. Il semble cependant nécessaire de classer, avant d'aller plus loin, ce que j'oublie systématiquement avec les piles de mon bureau de travail. Par conséquent nous maintenons la résolution de classement mais en ajoutant une résolution supplémentaire, dans la résonnance de la conclusion du rapport, qu'une étude serait lancée uniquement si une Eglise voisine est d'accord d'entrer en matière. De cette manière nous gardons l'œil ouvert, et bien sûr le bon !

- Nouvelle résolution: *Le Synode charge le Conseil synodal de garder une posture proactive par rapport à toute éventuelle synergie avec une autre Eglise.*
- Le Synode accepte l'entrée en matière.
- Le Synode accepte la résolution 1.

Le Conseil synodal accepte la nouvelle résolution

- Le Synode accepte la nouvelle résolution.
- Vote d'ensemble accepté.

11. Rapport n°6 du Conseil synodal sur les modifications du Règlement Général concernant le responsable des ministères

M. Adrien Bridel, rapporteur

Il ne s'agit ici qu'un d'un toilettage de vocabulaire dans certains des articles de notre constitution concernant le poste occupé par Mme Cand-Barbezat, celui de responsable des ressources humaines. En effet, l'ancien terme de « responsable des ministères » y figure encore. Il sera remplacé par celui de « responsable des ressources humaines.

Le président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Remplacer dans le règlement général « responsable des ministères » par « responsable des ressources humaines » est logique, puisqu'une partie des articles comporte déjà ce titre, et qu'il correspond à la pratique actuelle de l'EREN. Néanmoins ce changement n'est pas anodin, et entérine un glissement constant vers une charge presque uniquement administrative. Depuis la constitution du poste de responsable des ministères, qui voulait séparer les fonctions de la présidence et celle de l'accompagnement des permanents de l'EREN dans les étapes de leur ministère, les changements réglementaires ont donnée de l'importance au suivi professionnel, nécessaire bien entendu, au détriment de l'accompagnement fraternel et de l'écoute.

La rédaction de l'article 322, comme les termes de la mise au concours du poste fin 2013, montre clairement cette orientation: il s'agit d'un « accompagnement des personnes qui relève de

l'orientation professionnelle » et, comme preuve que l'élément pastoral n'est même plus envisagé, l'exigence de formation ne porte que sur une formation universitaire, le master en théologie étant seulement un atout. Nous pouvons nous réjouir que le Conseil synodal ait nommée une pasteure à ce poste, probablement sensible à cette dimension de soutien fraternel et spirituel, mais aussi nous inquiéter de l'évolution permise par les textes du règlement. Il est certain que le responsable des ressources humaines ne peut pas être le superviseur de ses collègues – ou faut-il dire subordonnés ? – et que les ministres n'attendent peut-être plus un pasteur des pasteurs. Néanmoins, ignorer totalement cette dimension dans le règlement est-il cohérent dans une Eglise qui se préoccupe de son unité et du bien-être professionnel et spirituel de ses permanents ?

Mme Nicole Sandoz, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Conseil de paroisse de l'Entre-deux-Lacs a été interpellé par cette notion de langage qui a plutôt une connotation d'entreprise en parlant de ressources humaines. Mais ce langage n'est pas tout à fait innocent et il véhicule une image. Quand on parle de ressources, on pense à la matière, aux matières premières, et on est en train de réduire quelque part l'être humain à une matière. L'aspect humain est primordial, surtout dans une église. Nous pensons que le terme « responsable des ministères » est donc beaucoup plus adapté. Cela fait aussi appel à une certaine attitude, un certain service que l'on demande à des personnes vis-à-vis d'autres personnes, donc il y a une spécificité de l'église qu'il faudrait garder. C'est dommage de faire de l'église une entreprise comme une autre ; nous ne sommes pas dans une réalité commerciale mais dans un monde spirituel.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal, répond concernant le titre de ressources humaines, que ce n'est pas simplement un changement de nom, mais cela correspond à des exigences par rapport aux employés, et le titre de responsable des ressources humaines correspond à une formation particulière et spécifique à ce domaine-là.

Aujourd'hui notre institution ne peut pas ne pas avoir cette compétence précise pour tout le suivi des employés. Le responsable des ministères avait une connotation différente mais ne répondait pas à cette exigence demandée. Nous allons reprendre cette question du responsable des ministères avec Mme Cand-Barbezat et le Conseil synodal, car nous ne sommes pas indifférents à cette dimension-là. Pour la personne des ressources humaines, c'est dans les relations qu'elle a avec les employés qui donnent cette dimension d'humanité et de respect de l'autre. Nous allons garder cette dimension avec de préférence quelqu'un qui a une formation en théologie, mais ce ne sera pas toujours facile de trouver quelqu'un qui a les deux compétences.

M. Yves Bourquin, paroisse du Joran, en son nom propre

Je pense que nous aurions pu avoir le même rapport avec le même enjeu exactement inverse, c'est-à-dire les articles indiquant le responsable des ressources humaines qui seraient à corriger par responsable des ministères. Là le Conseil synodal fait un choix de tout harmoniser dans le sens responsable RH. Finalement ça me va le responsable des ressources humaines pour autant qu'on se pose la question de ce qu'il y a derrière. A mon avis il y a 3 questions à se poser : - voulons-nous un aspect pastoral pour le responsable RH dans l'EREN ; - est-il dépendant directement du Conseil synodal ou sa loyauté est « la neutralité » et il fait le lien entre l'employé et l'employeur ; - le poids des mots, l'enjeu n'est pas extrêmement important mais on doit être conscient et l'assumer.

Voulons-nous être compris à l'extérieur par nos partenaires et dans ce cas-là il est très profitable d'avoir un responsable RH qui est ainsi identifiable par toutes les institutions ou voulons-nous privilégier un terme interne qui nous est propre et qui fait état du ministère. Voilà, j'avais pressenti que derrière ce simple toilettage il y aurait des questions un peu plus soutenues, existentielles et ecclésiologiques qui allaient émerger.

M. Didier Wirth, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

La paroisse souhaitait garder le titre de responsable des ministères mais pense que c'est même bien que la personne ait une formation RH, c'est un plus. En gardant le titre responsable des ministères, on montre notre spécificité ecclésiale à l'interne et également comme témoignage externe. Ce qui est important au-delà des termes, c'est l'angle et l'attitude pastorales qui étaient propres au responsable des ministères et qui manquent à plusieurs d'entre nous. Lorsque je suis entré dans l'EREN, le responsable des ministères était venu dans mon bureau alors que maintenant, suite à l'évolution de l'ancien Conseil synodal, on se trouve convoqué dans le bureau du RH.

Mme Karine Phildius, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Il y a eu une évolution entre mes débuts dans l'EREN où le président du Conseil synodal était aussi le responsable des ministères, puis les deux postes ont été séparés et maintenant il y a un glissement vers l'appellation RH. C'est un leurre de penser que le responsable des ministères est le pasteur des pasteurs. C'est en effet impossible de s'occuper du tableau des postes avec toute la complexité que cela comprend et je suis reconnaissante qu'il y ait quelqu'un de formé en ressources humaines pour professionnaliser ces questions de postes.

Par contre on pourrait prendre le modèle genevois qui comprend le responsable des ressources humaines et le président de la compagnie des pasteurs qui est en fait le pasteur des pasteurs. De tous les modèles vécus dans l'EREN, je n'ai jamais pu considérer quelqu'un comme le pasteur des pasteurs. Actuellement, si besoin, je me tournerais plutôt vers un superviseur.

M. Florian Schubert, au nom de la paroisse de Neuchâtel mentionne qu'avec un RH, il y a l'avantage de la clarté entre l'employé et l'employeur, mais aussi le manque du pasteur des pasteurs qui s'occuperait plus des pasteurs. L'idée des deux tâches séparées n'est donc pas mauvaise.

- Le Synode accepte l'entrée en matière.

M. Yves Bourquin, au nom de la paroisse du Joran

Dans l'article 109bis modifié, il est écrit que le responsable des ressources humaines est élu, mais est-il élu par le Synode ? Sauf erreur ce n'est pas le cas et donc il serait préférable de mettre le terme « nommé » en lieu et place d' « élu ».

- Amendement de la paroisse du Joran: *Toute personne ayant assumé des fonctions de responsable des ressources humaines ne peut être nommée au Conseil synodal et a fortiori à la présidence du Conseil synodal avant qu'une période minimale de six ans se soit écoulée après la fin de son activité. De même que le président du Conseil synodal ne peut être nommé comme responsable des ressources humaines avant une période minimale de six ans.*

Le Conseil synodal accepte l'amendement.

- Le Synode accepte la résolution telle qu'amendée par la Paroisse du Joran.

M. Florian Schubert, au nom de la paroisse de Neuchâtel, propose une résolution supplémentaire.

Résolution supplémentaire de la paroisse de Neuchâtel: *Le Synode mandate le Conseil synodal de réfléchir à la fonction de responsable des ministères séparée des ressources humaines.*

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale, propose juste une petite amélioration de langage : Le Synode mandat le Conseil synodal pour réfléchir à la fonction de responsable des ministères distincte de celle des ressources humaines.

M. Yves Bourquin, au nom de la paroisse du Joran, explique que quelques députés du Joran aimeraient opposer une résolution à celle proposée.

Résolution supplémentaire de la paroisse du Joran: *Le Synode charge le Conseil synodal de réfléchir aux aspects d'accompagnement spirituel incombant au responsable des ressources humaines.*

M. Phil Baker, paroisse du Val-de-Ruz, en son nom propre, mentionne que la formulation de la Paroisse de Neuchâtel n'est pas adéquate; elle demande au Conseil synodal de réfléchir. La réponse du Conseil synodal sera: on a réfléchi. Il faut charger le Conseil synodal de faire quelque chose, de fournir un rapport si on veut qu'il y ait un retour du Conseil synodal au Synode.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal, estime que la résolution de Neuchâtel pose problème dans le mot fonction. On crée une nouvelle fonction dans l'EREN; quelles en sont les conséquences au niveau financier et au niveau des personnes ?

Mme Bénédicte Gritti Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre demande en quoi la résolution du Joran change la donne par rapport au conflit de loyauté si les deux fonctions sont assumées par la même personne.

M. Yves Bourquin explique que c'est bien pour ça qu'il demande au Conseil synodal de réfléchir. Dans notre ministère il y a beaucoup d'endroits où nous avons des casquettes et donc des loyautés différentes. Si le Conseil synodal reconnaît que le responsable RH n'est pas simplement un employé à sa disposition, et duquel il attend une loyauté à toute épreuve, mais qu'au contraire il lui dit que s'il y a litige ou conflit, il devra être la voix des employés devant le Conseil synodal comme un porte-parole, un intermédiaire et que cette fonction est reconnue, alors je pense qu'on peut le vivre ainsi. C'est une question de clarté et d'option. Il manque actuellement une personne à qui les employés peuvent se confier pour des sujets importants qui auraient trait à la discipline ecclésiastique et qui les accompagneraient devant le Conseil synodal.

M. Florian Schubert propose une résolution mixée avec celle du Joran.

- Résolution commune des paroisses de Neuchâtel et du Joran : *Le Synode charge le Conseil synodal de présenter un rapport concernant l'accompagnement spirituel des employés de l'EREN, ceci dans le cadre de la fonction de responsable des ressources humaines ou indépendamment de cette fonction.*

Le Conseil synodal accepte la résolution supplémentaire commune des paroisses de Neuchâtel et du Joran.

M. Didier Wirth, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Personnellement je trouve un peu incohérent cette résolution du fait que le Synode a accepté la première résolution qui abandonne le titre de responsable des ministères au profit de celui de responsable des ressources humaines. C'est incohérent de demander maintenant au Conseil synodal de quand même réintroduire l'aspect responsable des ministères. Je pense qu'il faut assumer le choix d'avoir un RH avec un cahier des charges précis et qu'il ne peut pas inclure dans sa fonction l'accompagnement spirituel.

Mme Diane Friedli, paroisse du Joran, en son nom propre

J'ai un léger malaise dans ce débat étant donné qu'on vient de nommer une nouvelle personne à ce poste. Et voilà que lors de son premier Synode, on remet en question les fondements mêmes du poste qu'elle occupe. La paroisse du Joran tient à dire qu'elle a la conviction que cette personne exerce sa fonction de ressources humaines avec toutes les compétences demandées mais qu'elle a également cette compétence d'accompagnement spirituel. C'est important d'inscrire le souci de l'église de maintenir ces deux fonctions, à la fois les ressources humaines et l'accompagnement spirituel. Par ailleurs je pense que l'accompagnement spirituel n'est pas forcément lié à la fonction de pasteur, et encore moins à une licence ou à un master en théologie.

- La Synode accepte la nouvelle résolution.
- Vote d'ensemble accepté.

12. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

- Motion de la paroisse de la Chaux-de-Fonds : *Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier dans les plus brefs délais la mise en place d'un système de péréquation financière entre les paroisses, de façon que les charges des bâtiments puissent être équitablement réparties.*

Mme Françoise Ducommun, au nom de la paroisse de la Chaux-de-Fonds

Mesdames et Messieurs, je n'ai pas grand-chose de plus que le texte d'explications à vous dire mais juste souligner dans le 2^e paragraphe que la paroisse de La Chaux-de-Fonds est propriétaire de tous ses temples situés en ville, donc pas celui des Planchettes ni celui de la Sagne. Néanmoins il y a un déficit régulier dans les comptes paroissiaux depuis 2003 en tout cas de 100'000.- environ qui correspond à ce que nous coûtent nos temples. Il est relevé que la paroisse de La Chaux-de-Fonds a fait des efforts, elle a cessé d'utiliser le temple des Eplatures, elle a vendu celui des Forges et renoncé à l'utilisation de plusieurs cures. Néanmoins ce déficit persiste d'où la présente motion.

Le président ouvre la discussion.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre, rappelle que la paroisse de Neuchâtel possède quatre temples, des salles de paroisse et a également vendu une chapelle.

M. Didier Wirth, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre rappelle que la paroisse de l'Entre-deux-Lacs possède quatre bâtiments et comprend les soucis de la paroisse de La Chaux-de-Fonds.

Ma suggestion, à froid, qui concerne plus les paroisses des villes, serait d'encourager à tout vendre, puis d'investir soit dans l'achat ou la construction dans un grand centre ecclésial moderne comme le font certaines Églises évangéliques dans les villes. Construire ou acheter quelque chose qui soit plus adapté que nos temples souvent très difficiles à chauffer et manquant de salles annexes nécessaires à toutes sortes d'activités.

M. Pierre-André Steiner, paroisse du Joran, en son nom propre

Je comprends La Chaux-de-Fonds et ses soucis. Si nous commençons à instaurer une péréquation entre les paroisses, nous en avons pour 8 à 10 ans. Nous avons mis un temps extraordinairement long pour régler les compétences entre les différentes communes et l'état.

Aujourd'hui, accepter cette motion, c'est ouvrir une boîte de pandore avec toute une série d'incidences dont nous ne mesurons pas aujourd'hui les conséquences à moyen et long terme.

M. Yves Bourquin, paroisse du Joran, en son nom propre, souhaite savoir ce que le Conseil synodal ferait si une paroisse demandait de l'aide.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal est sensible à l'appel à l'aide, au signal d'alarme. Reste à savoir si c'est cette voie-là qui répondra le mieux à la demande, c'est un énorme travail qui est demandé. Le Conseil synodal n'est pas opposé à envisager cette proposition. Il faut tout d'abord envisager de réduire le déficit avant de parler de péréquation. En prenant à cœur l'appel à l'aide, on peut essayer de faire une analyse commune, fraternelle et documentée de la situation.

M. Yves Bourquin, paroisse du Joran, en son nom propre

Normalement une motion engage le Conseil synodal à réfléchir à un sujet et à fournir un rapport dans un délai donné. S'il est entendu que cette motion engage le Conseil synodal à étudier le problème chaux-de-fonnier et sa résonance dans d'autres circonstances et d'autres paroisses, comme l'Entre-deux-Lacs ou Neuchâtel, alors j'accepte cette motion. C'est dans cet esprit que le Synode donne mission au Conseil synodal.

Mme Esther Berger, au nom de la paroisse de La Chaux-de-Fonds, précise que l'assemblée de paroisse demande simplement que le Conseil synodal se penche sur la question de la péréquation entre toutes les paroisses, pas que pour celle de La Chaux-de-Fonds.

M. Didier Wirth, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre, propose un amendement: *Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier les difficultés des paroisses liées aux bâtiments dont elles sont propriétaires*. Ainsi, estime-t-il, on sort la question de la péréquation financière.

Le président intervient en disant que du point de vue réglementaire, on ne peut pas faire un amendement sur une motion. Il faut dès lors faire une autre motion qui devra être déposée lors d'un prochain Synode.

Mme Antoinette Hurni, conseillère synodale précise qu'il y a un oxymore entre le fait d'étudier qui demande du temps et de la persévérance et dans les plus brefs délais. C'est un gros chantier à entreprendre.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal, rappelle qu'une motion n'engage pas le Conseil synodal. Le Conseil synodal va faire une pré-étude et en référera au Synode.

❖ Le Synode accepte la motion par 21 voix contre 16 et 4 abstentions.

M. Rico Gabathuler, député à la paroisse de la Chaux-de-Fonds, prie pour clore cette session.

Le président clôt la séance à 16h30.

Neuchâtel, le 04.06.2014

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

Le président

La secrétaire

M. Jacques Laurent

Mme Françoise Ducommun